

Études clés citées comme source de référence au chapitre 5

Rôle de l'assurance-emploi comme mécanisme de stabilisation automatique

Auteur : *Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) a commandé trois études sur l'incidence du régime d'assurance-emploi comme mécanisme de stabilisation macroéconomique.*

Objectif : Mesurer les caractéristiques de stabilisation macroéconomique du régime d'assurance-emploi selon trois perturbations économiques hypothétiques pour la période allant de 2005 à 2009.

Méthodologie : Une démarche faisant appel à l'emploi et au produit intérieur brut (PIB) comme variables clés a été employée pour mesurer la capacité de stabilisation économique du régime d'assurance-emploi. On a examiné trois possibilités de perturbation :

- une augmentation permanente du taux de change de 10 %;
- une récession semblable à celle de 1990, fondée sur quatre variables clés – le PIB, l'emploi, le chômage et la consommation – qui ont dû suivre un rythme de croissance identique à celui de 1990-1994;
- une récession provoquée par une réduction des dépenses du gouvernement, une hausse des taux d'intérêt à court terme et une augmentation de la taxe sur les produits et services.

Principales constatations :

Lorsque l'économie subit une perturbation économique, le régime d'assurance-emploi atténue (sur une période moyenne de cinq ans) de 3,8 % à 6,5 % environ les répercussions sur l'emploi. Les effets

stabilisateurs sont moins élevés au début et augmentent par la suite. On remarque la même tendance pour le PIB, à la différence que les effets stabilisateurs sur celui-ci sont généralement un peu moins élevés et plus étendus, soit entre 2,7 % et 6,2 % sur une période moyenne de cinq ans.

Les résultats obtenus pour le régime d'assurance-chômage (paramètres de 1995) sont un peu mieux que ceux de l'assurance-emploi. Si l'on tient compte du fait que les prestations régulières d'assurance-chômage représentaient un élément plus important du régime, on peut conclure que l'assurance-emploi et l'assurance-chômage sont des stabilisateurs aussi efficaces l'un que l'autre.

L'impôt sur le revenu des particuliers permet de conserver environ 15 % des emplois de même que 14 % du PIB, qui auraient été perdus à la suite d'une perturbation économique. Toutefois, l'impôt sur le revenu des particuliers représente une somme beaucoup plus importante que l'assurance-emploi. En normalisant les résultats pour comparer les montants recueillis, on constate que l'assurance-emploi a un effet stabilisateur 1,5 fois plus important, ce qui nous amène à la conclusion que l'assurance-emploi est un mécanisme de stabilisation plus efficace.

Fiabilité : Un sommaire ainsi que les études ont été diffusés à l'interne à des spécialistes.

Disponibilité : Un sommaire provisoire de ces études a été préparé et sera diffusé dans sa version finale.

El Reform and Community Mobility

(n'existe pas encore en français)

Auteur : *Vérification et Évaluation, RHDC*

Objectif : Cette étude vise à déterminer si les taux de migration se sont modifiés durant la réforme de l'assurance-emploi. On s'attendait à une hausse de ces taux dans la foulée immédiate de la réforme, là où les collectivités auraient de la difficulté à s'y adapter. L'étude renferme également des commentaires sur la migration des prestataires fréquents et non fréquents.

Méthodologie : Les auteurs de l'étude ont utilisé des extraits de la base de données de l'assurance-emploi pour la période allant de 1995 à 2002. Ces extraits s'appliquent à tout l'échantillon de manière à offrir une perspective complète de la migration au sein de chacune des 14 collectivités examinées.

Principales constatations : Les résultats indiquent que la mobilité entre les collectivités était plutôt constante durant la période de 1995 à 2002, alors que jusqu'à 30 % des prestataires ont changé de collectivité entre deux demandes de prestations d'assurance-emploi. Par conséquent, peu d'indices donnent à penser que la réforme de l'assurance-emploi a eu une incidence soudaine sur la mobilité dans n'importe laquelle des 14 collectivités étudiées. Cela pourrait indiquer que l'adaptation à la réforme s'est faite sans difficulté importante à l'échelon communautaire. En outre, les grandes zones métropolitaines du centre du Canada tendent à afficher un taux de mobilité supérieure à celui des petites collectivités du Canada atlantique. Enfin, les données recueillies portent à croire que la migration des prestataires fréquents et non fréquents a diminué au cours de la période à l'étude.

Dans les collectivités de la région de l'Atlantique, le pourcentage de prestataires fréquents qui ont quitté leur collectivité ou qui y sont revenus était très élevé.

Fiabilité : Un universitaire a examiné une version antérieure de l'étude.

Disponibilité : Cette étude sera diffusée une fois l'analyse menée à terme.

The Income Redistribution Impact of Canada's Employment Insurance Program

Auteurs : *Ross Finnie et Ian Irvine*

Objectif : Cette recherche porte sur les répercussions du régime d'assurance-emploi actuel sur la répartition du revenu et des gains au Canada, et elle traite de la façon dont cette redistribution a évolué au cours des années 1990.

Méthodologie : L'analyse est fondée sur la Banque de données administratives longitudinales du Canada. Cette banque de données, établie à partir des dossiers de l'Agence du revenu du Canada, constitue un échantillon représentatif de 20 % des déclarants canadiens à l'impôt fédéral, qui font l'objet d'un suivi au fil des ans et sont appariés annuellement aux unités familiales. Elle fournit donc des données sur les revenus, les impôts et les caractéristiques démographiques de base des particuliers et des familles dans un contexte dynamique. Pour les besoins de l'étude, l'échantillon est composé de personnes de 20 à 59 ans qui ne sont pas aux études à temps plein. De plus, l'échantillon comprend uniquement des personnes qui ont fait partie de la population active, ce qui représente un facteur important dans l'examen des effets du régime d'assurance-emploi sur la redistribution. La période à l'étude commence en 1992 et se termine en 2002.

Principales constatations : Le rapport indique que 4,9 milliards de dollars en prestations d'assurance-emploi nettes (les prestations moins les cotisations) sont passés des cinq déciles supérieurs aux cinq déciles inférieurs en 2002. Les personnes faisant partie du premier décile ont touché 2,3 milliards de dollars de plus en prestations que ce qu'elles ont versé en cotisations.

La réforme de l'assurance-emploi ne semble pas avoir modifié de façon significative la répartition des prestations nettes. Les personnes qui composent le premier décile ont reçu 287 millions de dollars de plus et ont versé 20 millions de dollars de plus en cotisations en 2002 par rapport à 1996. Des résultats semblables sont également disponibles pour le deuxième décile. On note une baisse des cotisations totales chez les personnes faisant partie des trois premiers déciles, en chiffres absolus et en pourcentage. Par conséquent, entre 1996 et 2002, le pourcentage de prestations accordées aux personnes qui composent les déciles du milieu (du 4^e au 7^e décile) a diminué, tandis que le pourcentage de cotisations versées par ces personnes a augmenté.

L'analyse des effets de redistribution de l'assurance-emploi par province, permet d'observer une redistribution des fonds d'une province à l'autre. À titre d'exemple, les habitants de Terre-Neuve-et-Labrador ont versé 1,4 % des cotisations au régime, mais ils ont touché 5,9 % des prestations en 2002. Le rapport présente aussi les résultats des régions rurales et des régions urbaines. En 2002, les habitants des régions rurales ont reçu 31 % des prestations d'assurance-emploi, alors qu'ils ont versé 18 % des cotisations au régime. Le pourcentage de la redistribution n'a pas changé après la réforme.

L'analyse selon le sexe révèle que les femmes ont reçu 49 % des prestations mais n'ont versé que 43 % des cotisations au régime en 2002. Depuis la réforme de l'assurance-emploi, la proportion des prestations accordées aux femmes a augmenté. Toutefois, cette hausse pourrait être attribuable aux améliorations apportées récemment aux prestations parentales. L'examen des données selon le groupe d'âge révèle une différence de douze points de pourcentage entre les prestations (41,6 %) accordées aux personnes âgées de 20 à 34 ans et les cotisations (29,7 %) qu'elles ont versées au régime. Cette différence est demeurée stable avant et après la réforme.

Fiabilité : Alice Nakamura, conseillère universitaire pour l'évaluation sommative de l'assurance-emploi, a examiné cette étude de manière informelle. L'étude fera l'objet d'un examen officiel par des pairs une fois qu'elle sera achevée.

Disponibilité : Il s'agit d'un rapport technique qui servira à l'évaluation sommative de l'assurance-emploi. Ce rapport paraîtra une fois l'analyse terminée.

Community Size and the Variation in EI Usage by Industry, Education Level and Family Composition

(n'existe pas encore en français)

Auteur : *Vérification et Évaluation, RHDCC*

Objectif : Cette étude porte sur la variation dans le recours à l'assurance-emploi selon la taille de la collectivité et le rapport avec le secteur industriel, le niveau de scolarité et la composition de la famille. On y examine également les répercussions initiales de la réforme de l'assurance-emploi de 1996 sur les collectivités de différentes tailles.

Méthodologie : L'étude s'appuie sur les données tirées de l'Enquête annuelle sur les finances des consommateurs (EFC) de

Statistique Canada pour la période de référence allant de 1990 à 1997. Elle est également fondée sur les données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de 1999 et de 2000. Les données de 1998 n'étaient pas disponibles.

Principales constatations : Les résultats indiquent que le recours à l'assurance-emploi était plus marqué dans les collectivités rurales et les petites collectivités urbaines, et plus faible dans les zones urbaines de plus de 500 000 personnes. Le recours au régime dans les secteurs ruraux a augmenté par rapport à celui des autres collectivités. Aucune différence importante n'a été observée quant à l'impact initial de la réforme de l'assurance-emploi sur les collectivités de différentes tailles.

L'accès aux prestations variait considérablement selon l'industrie, mais la composition de la famille n'avait que peu d'incidence sur le fait de toucher ou non des prestations. Les travailleurs ayant un faible niveau de scolarité étaient plus nombreux à recevoir des prestations d'assurance-emploi.

Fiabilité : Un universitaire a examiné la version de l'étude réalisée l'année dernière.

Disponibilité : Cette étude sera diffusée une fois l'analyse menée à terme.

Review of the Employment Insurance Coverage Measures

Auteur : *Stephen R.G. Jones,*
Université McMaster

Objectif : RHDCC a commandé la production de ce document à la suite d'une demande formulée par la Commission de l'assurance-emploi, afin que les mesures relatives à la couverture du régime, que l'on trouve dans le *Rapport de contrôle et d'évaluation*, fassent l'objet d'un examen.

Méthodologie : L'auteur du rapport présente un survol des documents à caractère économique portant sur les régimes d'assurance-chômage et plus particulièrement sur les récents progrès de la recherche à cet égard; critique l'absence d'information dans les documents existants au sujet des nombreux paramètres clés qui seraient pertinents dans une analyse pratique des régimes d'assurance-chômage; attire l'attention sur des questions d'envergure qui auraient une certaine pertinence pour l'évaluation de la couverture de ces régimes; analyse les trois indicateurs de couverture qui sont utilisés dans le *Rapport de contrôle et d'évaluation*; traite des grands objectifs que les mesures relatives à la couverture de l'assurance-emploi pourraient tendre à atteindre; et, enfin, se penche sur une mesure conjointe de l'admissibilité et du caractère adéquat des prestations.

Principales constatations : En ce qui a trait aux trois indicateurs de la couverture du régime d'assurance-emploi, que l'on trouve dans le *Rapport de contrôle et d'évaluation*, ce rapport présente l'évaluation suivante :

Couverture potentielle des employés

Selon le rapport, cette mesure est assez raisonnable, mais il reste tout de même un certain nombre de problèmes à régler. L'auteur se penche plus particulièrement sur la qualité des données de l'EDTR relatives aux prestations d'assurance-emploi versées, et relève un certain nombre de problèmes d'échantillonnage associés à la méthode utilisée, notamment en ce qui a trait au caractère saisonnier et aux interruptions des périodes d'emploi observées. En outre, les résultats sur la sensibilité de cette mesure par rapport aux différentes façons dont on mesure l'exclusion méritent une analyse plus approfondie. En ce qui a trait aux résultats quantitatifs précis, la principale constatation

est que l'admissibilité des employés à l'assurance-emploi est estimée à 88 % pour toutes les années observées. On est en droit de se demander si cette stabilité justifie la confiance accordée à la méthode utilisée, compte tenu des fluctuations de la situation économique. Bien que l'on ait déjà effectué des analyses détaillées selon la situation des prestataires (nouveaux venus ou personnes réintégrant le marché du travail), le type d'emploi (temps plein ou temps partiel), l'âge, la région et le sexe, le rapport semble indiquer que certains des résultats de ces sous-catégories pourraient être examinés plus à fond.

Couverture des chômeurs

La couverture des chômeurs est calculée à partir de l'Enquête sur la couverture de la population par l'assurance-emploi (ECPAE) et vise à définir la population cible du régime d'assurance-emploi de manière très précise. Ainsi, les groupes qui ne sont pas visés par l'assurance-emploi sont exclus du dénominateur de cette mesure, notamment les chômeurs de longue date, les départs volontaires et les personnes sans emploi assuré. L'auteur du rapport souligne que cette mesure indique de façon assez rigoureuse jusqu'à quel point le régime d'assurance-emploi atteint les objectifs établis. Il fait également remarquer que la mesure porte sur l'admissibilité potentielle et se demande s'il ne serait pas opportun de communiquer l'information sur le taux d'utilisation du régime. Selon lui, le caractère adéquat pourrait se révéler un complément utile à cette mesure de couverture binaire. Il estime qu'il faudrait établir des indicateurs à plus long terme des tendances de l'admissibilité potentielle. Il ajoute que ce genre de mesure tient pour acquis la population cible, de sorte qu'un changement qui influencerait sur l'admissibilité de certains

groupes au régime n'entraînerait pas nécessairement des modifications à la mesure. Enfin, les données de l'ECPAE indiquent qu'un nombre appréciable de prestataires d'assurance-emploi travaillent pendant qu'ils reçoivent des prestations (et sont donc employés) ou devraient plutôt être qualifiés d'inactifs (dans le sens de l'Enquête sur la population active). Il est indéniable qu'une mesure visant uniquement les chômeurs ne tiendra pas compte de ces groupes.

Ratio prestataires/chômeurs (P/C)

La troisième mesure de l'accès, selon le *Rapport de contrôle et d'évaluation* du régime d'assurance-emploi, est le ratio de deux valeurs, soit le nombre de personnes touchant des prestations régulières et le nombre total de chômeurs. Plusieurs problèmes importants sont liés à l'utilisation du ratio P/C. Premièrement, le nombre total de personnes touchant des prestations régulières d'assurance-emploi comprend des personnes qui ne sont pas des chômeurs, par exemple celles qui travaillent pendant une période de prestations (donc employées) et celles qui ne font pas partie de la population active mais qui reçoivent des prestations. Ainsi, le numérateur inclut des personnes qui ne sont pas susceptibles de figurer dans le dénominateur. Deuxièmement, le dénominateur englobe les personnes qui sont peu susceptibles de figurer dans le numérateur pour diverses raisons, soit celles qui n'ont pas été sur le marché du travail au cours des 12 derniers mois, celles qui ont volontairement quitté leur emploi sans raison valable (ou qui l'ont quitté pour retourner aux études), celles qui n'ont pas accumulé suffisamment d'heures d'emploi assurable, celles qui n'ont pas fait de demande de prestations d'assurance-emploi et celles qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-emploi, mais qui sont toujours

sans emploi. Ainsi les deux valeurs ne sont pas vraiment comparables de sorte que le ratio ne se situera pas nécessairement entre 0 et 1.

Malgré ces problèmes bien connus, l'auteur du rapport se porte à la défense de l'usage qualifié d'une mesure étendue comme le ratio P/C, et ce, pour plusieurs raisons. Premièrement, les opinions diffèrent au sujet du groupe que devrait cibler l'assurance-emploi; toutefois, les dernières études économiques qui ont traité de l'optimisation de l'assurance-emploi ne donnaient pas d'indications très précises quant aux limites à observer. Dans ce contexte, les mesures élargies présentent certains avantages. Deuxièmement, les mesures étendues comme le ratio P/C permettent aussi d'évaluer les effets des changements réels apportés à la politique, comme les modifications de l'assurance-chômage en 1993 et 1994 et l'entrée en vigueur du régime d'assurance-emploi en 1996, qui a succédé à l'assurance-chômage. Afin d'évaluer les effets de ces changements réels sur l'accès au régime et la couverture de celui-ci, il faut de toute évidence une mesure qui englobe les personnes qui ont pu recevoir des prestations avant et après les changements. Une mesure qui ne tient compte que de la population cible actuelle du régime d'assurance-emploi comme dénominateur ne peut servir à évaluer ces changements. Troisièmement, une mesure étendue de la couverture, comme le ratio P/C, peut être utilisée de façon permanente pour déterminer le groupe cible approprié du régime d'assurance-emploi, surtout si l'on tient compte de la façon dont le marché du travail évolue.

En résumé, une des qualités du ratio P/C est de pouvoir être utilisé pour évaluer les objectifs du régime, plutôt que de servir

uniquement à mesurer son rendement par rapport à un objectif extérieur donné.

Mesures présentes et futures de la couverture

Le rapport présente les avantages de plusieurs mesures. Un certain nombre de décompositions du ratio P/C y sont proposées en vue de mieux comprendre les différentes manières dont le ratio P/C global peut varier pour diverses raisons. L'auteur affirme que ces décompositions peuvent être utilisées aussi bien de façon ponctuelle que comme outil pour évaluer l'évolution de la couverture d'une année à l'autre. Bien que ce genre de décomposition nécessite des données à l'appui tirées de l'ECPAE, qui ne sont disponibles que depuis 1997, la série chronologique s'étend sur une période suffisamment longue pour présenter un grand intérêt.

Fiabilité : Ce rapport a été examiné par des experts dans le cadre d'une table ronde. Un examen par des homologues est en cours et les résultats de cet examen seront publiés avec le document.

Disponibilité : Le rapport sera publié sous peu dans le cadre de l'examen sommaire de la couverture de l'assurance-emploi mené par RHDCC.

Review of the Employment Insurance Coverage Measures

Auteurs : *David Gray, Université d'Ottawa, et Arthur Sweetman, Université Queen's*

Objectif : RHDCC a commandé la production de ce document à la suite d'une demande formulée par la Commission de l'assurance-emploi, afin que les mesures relatives à la couverture du régime, que l'on trouve dans le *Rapport de contrôle et d'évaluation*, fassent l'objet d'un examen.

Méthodologie : L'analyse présentée dans le rapport commence par l'étude de certaines questions conceptuelles et terminologiques, et fait ressortir l'importance d'utiliser une terminologie commune pour faciliter la communication et éviter les incohérences. Le rapport porte ensuite sur une série d'indicateurs possibles et présente des recommandations au sujet d'un ensemble d'indicateurs « en cascade » ou « emboîtés ». Enfin, on trouve dans le rapport des commentaires sur plusieurs indicateurs existants ainsi qu'une description de certains de leurs points forts et de leurs faiblesses.

Principales constatations : En ce qui a trait aux trois indicateurs de la couverture du régime d'assurance-emploi, que l'on trouve dans le *Rapport de contrôle et d'évaluation*, le rapport présente l'évaluation qui suit.

Ratio P/C

Le rapport de DRHC (1998) intitulé *Analyse de la couverture assurée par le régime d'assurance-emploi* fait état d'un certain nombre de lacunes que comporte le fameux ratio P/C. Essentiellement, la critique présentée par DRHC est que le numérateur et le dénominateur sont des approximations contestables des variables économiques qui présentent un intérêt. Les auteurs de ce rapport s'entendent sur tous les principaux points soulevés dans cette importante étude de 1998. Toutefois, ils soulignent que le ratio P/C peut être établi à peu de frais et que son évolution dans le temps permet de révéler les tendances et développements dans le fonctionnement des marchés du travail canadiens. De plus, ils font remarquer que le ratio P/C peut servir d'outil de diagnostic pour appuyer les recherches sur la manière dont se comporte le marché du travail canadien, mais qu'il ne devrait pas être utilisé comme indicateur direct de l'admissibilité ou pour évaluer et orienter la politique d'assurance-

emploi. Il a notamment une valeur limitée pour aider à comprendre les sources de changement du ratio lui-même, changements qui pourraient résulter de modifications apportées au régime d'assurance-emploi ou de développements sur le marché du travail.

Couverture potentielle des employés

Cette mesure repose sur des simulations qui permettent d'estimer le pourcentage des employés et des travailleurs autonomes qui ont eu un emploi assuré au cours des 12 derniers mois et qui sont admissibles aux prestations d'assurance-emploi. Selon les auteurs, la raison d'être d'une approche qui tient compte de tous les emplois (assurés) est claire : elle apporte une réponse au problème global que présente l'accès aux prestations pour la presque totalité de la population active, une question qui est au cœur des préoccupations concernant l'accès aux prestations. Une telle mesure, de par sa nature même, est cependant très « hypothétique ». Elle ne s'applique à aucun résultat observable, visant plutôt à quantifier la sécurité de revenu des travailleurs en cas de perte d'emploi admissible à l'assurance-emploi. Les statistiques de cette nature sont difficiles à interpréter. Bien que les auteurs précisent que ces critiques ne veulent pas dire pour autant que l'indicateur soit sans valeur, ils insistent par ailleurs sur l'importance de l'utiliser avec d'autres indicateurs et de l'interpréter avec prudence.

Les auteurs qualifient de valable la méthode générale utilisée, mais signalent néanmoins certaines difficultés techniques associées à la mesure. En effet, cette dernière suppose que tous les emplois actuels prennent fin pour des raisons qui rendent les travailleurs admissibles à l'assurance-emploi. De plus, compte tenu des hypothèses sous-jacentes concernant la population visée, elle constitue probablement une sous-évaluation de l'accès réel à

l'assurance-emploi. Selon le rapport, bien que la population ciblée par cet estimateur offre un certain intérêt, on ne sait pas très bien si c'est le groupe qui intéresse la plupart des observateurs de l'assurance-emploi.

Il n'accorde d'ailleurs pas beaucoup de poids à ceux qui sont les plus susceptibles de vivre une séparation d'emploi requérant des prestations d'assurance-emploi. Il vaudrait la peine de compléter cet indicateur par d'autres indicateurs qui seraient davantage axés sur des populations plus pertinentes pour le système d'assurance-emploi, comme celles qui sont touchées par une séparation d'emploi.

Couverture des chômeurs

Les mesures fondées sur l'ECPAE représentent une amélioration par rapport au ratio P/C, puisque bon nombre des travailleurs non couverts en sont éliminés. L'ECPAE repose sur l'Enquête sur la population active (EPA) dont le cadre d'échantillonnage est largement reconnu comme fiable. Contrairement au ratio P/C, chaque travailleur qui entre dans l'échantillon fait l'objet d'une évaluation du point de vue de l'admissibilité et de la couverture assurée par l'assurance-emploi. Toutefois, même si les quantités tirées de cette enquête donnent une image exacte pendant la semaine de référence de l'enquête, elles n'incluent pas d'information sur les fluctuations du marché du travail avant et après cette date.

Ensemble de mesures proposées pour évaluer la couverture

Bien qu'il soit précisé dans le rapport que de multiples approches sont valables, il y est fortement recommandé de recourir à un ensemble d'indicateurs « en cascade » ou « emboîtés » relatifs à différents résultats concernant l'assurance-emploi, qui correspond à certains états du marché du travail (p. ex., le chômage) et aux transitions

entre ces états. Le rapport propose l'ensemble d'indicateurs « en cascade » suivant :

- la couverture assurée telle que définie habituellement (soit les travailleurs qui versent des cotisations d'assurance-emploi);
- l'admissibilité, selon la couverture;
- les prestataires, selon leur admissibilité;
- l'épuisement des prestations parmi les prestataires.

Fiabilité : Ce rapport a été examiné par des experts dans le cadre d'une table ronde. Un examen par des homologues est en cours et les résultats de cet examen seront publiés avec le document.

Disponibilité : Le rapport sera publié sous peu dans le cadre de l'examen sommaire de la couverture de l'assurance-emploi mené par RHDCC.

Measuring the Effectiveness of Employment Insurance

Auteur : *Richard Shillington, Tristat Resources*

Objectif : RHDCC a commandé la production de ce document à la suite d'une demande formulée par la Commission de l'assurance-emploi, afin que les mesures relatives à la couverture du régime, que l'on trouve dans le *Rapport de contrôle et d'évaluation*, fassent l'objet d'un examen.

Méthodologie : Le rapport commence par une étude des diverses composantes de l'efficacité du régime et de ce que l'on entend par « couverture ». Ensuite, l'auteur y expose les divers principes qui devraient guider la conception et la sélection des mesures de la couverture assurée. Il examine les trois mesures existantes présentées dans le *Rapport de contrôle et d'évaluation* du régime d'assurance-emploi. Enfin, il propose

un ensemble de mesures relatives à la couverture et à l'accès, qui tient compte d'une multitude de points de vue et d'objectifs.

Principales constatations : Le rapport présente l'évaluation suivante des trois indicateurs de la couverture utilisés dans le *Rapport de contrôle et d'évaluation* du régime d'assurance-emploi.

Couverture potentielle des employés

Il est souligné dans le rapport que la méthode sur laquelle repose cette mesure découle d'une « expérience de réflexion » théorique. Cette démarche théorique, qui suppose des mises à pied acceptables et aucun départ volontaire ni renvoi, ne décrit pas une situation réelle ou possible. Néanmoins, les données ont une certaine valeur comme mesure de la couverture, du moment qu'elles la décrivent avec précision et d'une manière qui dépeint bien sa nature hypothétique ou théorique. Bien que cette mesure démontre que la plupart des Canadiens qui ont un emploi seraient admissibles, elle n'indique aucunement que les chômeurs canadiens auraient vraisemblablement accès aux prestations. Selon le rapport, la sous-population de la population active canadienne qui connaît des périodes de chômage n'est pas représentative de la population active canadienne. Cette sous-population occupe généralement des emplois plus précaires, temporaires, à temps partiel et peu rémunérés. Par conséquent, selon les critères d'admissibilité actuels, plus un travailleur risque de perdre son emploi, moins il a de chances d'être admissible à l'assurance-emploi et de toucher des prestations.

Pour éviter la confusion, l'auteur du rapport recommande d'utiliser cette mesure avec prudence, en s'assurant toujours que sa

nature hypothétique est bien claire pour le lecteur. En d'autres mots, on doit s'assurer que le lecteur comprend bien que ces statistiques s'appliquent à un modèle hypothétique et qu'elles ne correspondent pas à la réalité de ceux qui sont véritablement sans emploi.

Couverture des chômeurs

L'auteur affirme que le ratio des chômeurs « admissibles » par rapport aux chômeurs « potentiellement admissibles » est une composante importante de la mesure de la couverture, mais qu'il ne représente qu'une partie du tableau. Cette donnée est utile du point de vue de l'évaluation de politiques publiques en général et se limite donc à ceux que la réglementation doit servir, ce en quoi réside sa valeur. Toutefois, à cause de son application plus étroite, elle n'apporte pas de réponse à une question plus étendue de politique publique concernant la capacité du régime d'assurance-emploi d'aider ceux qui ont besoin d'un remplacement temporaire du revenu en raison de la perte d'un emploi. Pour avoir une valeur réelle, cette statistique doit être utilisée de concert avec d'autres mesures de la couverture de l'assurance-emploi et, bien qu'elle ait une certaine valeur du point de vue de l'évaluation du régime, elle doit être utilisée avec prudence.

Ratio P/C

D'après le rapport, le ratio P/C peut être une statistique simple et utile, mais il constitue tout au plus une mesure brute de l'écart entre les chômeurs et ceux qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi.

Malheureusement, il a peu de valeur comme outil de diagnostic parce qu'il donne très peu d'information à propos de la source de l'écart. Selon l'auteur, il ne fait à peu près pas de doute que le ratio P/C pose des problèmes d'interprétation. Une donnée faible révèle qu'il y a un problème, sans en indiquer la

raison. Est-ce dû à la croissance de l'emploi non conventionnel, à l'exclusion du régime d'assurance-emploi de ceux qui ne sont pas « potentiellement admissibles » ou à l'exclusion à cause du nombre d'heures de travail, et, si des prestations sont versées, est-ce attribuable à la durée des prestations?

La valeur du ratio P/C, malgré ses faiblesses, réside dans le fait qu'il peut être calculé facilement à partir de données de Statistique Canada qui sont aisément accessibles.

Non seulement est-il facile à calculer, mais il peut être établi rétrospectivement, et ce, pour plusieurs années. Il peut être calculé à peu de frais à partir des données de l'Enquête sur la population active et des données du recensement pour des régions se trouvant à l'intérieur des provinces et pour des sous-populations présentant un intérêt particulier.

Ensemble de mesures proposées pour évaluer la couverture

Le rapport souligne les avantages de plusieurs mesures et propose les suivantes :

- les cotisants sans emploi, en proportion des chômeurs;
- les personnes potentiellement admissibles, en proportion des chômeurs ayant cotisé au régime;
- les personnes admissibles, en proportion des personnes potentiellement admissibles;
- les personnes touchant des prestations régulières, en proportion des personnes admissibles.

Le rapport propose aussi d'utiliser le ratio des prestataires par rapport aux chômeurs ayant cotisé au régime (ratio P/CC), tout en reconnaissant qu'il ne fournit pas l'information statistique des quatre valeurs mentionnées ci-dessus. Selon l'auteur, cette mesure

améliore le ratio P/C initial, tout en préservant les avantages. La ratio P/CC représente les personnes qui ont reçu des prestations par rapport aux chômeurs qui ont eu un travail salarié au cours des douze mois précédents. Le dénominateur, soit les personnes ayant occupé un emploi rémunéré au cours des douze derniers mois, serait pratiquement identique au nombre de personnes ayant cotisé au régime d'assurance emploi. Cette mesure apaiserait donc la préoccupation exprimée par plusieurs au sujet du ratio P/C, à savoir que le dénominateur englobe les travailleurs indépendants et les personnes n'ayant pas travaillé au cours des douze derniers mois. Selon l'étude, le ratio P/CC peut être calculé à un niveau inférieur à la province (p. ex., à l'échelle des circonscriptions électorales fédérales et des villes), sur une longue période rétroactive et pour des sous-populations importantes (p. ex., les jeunes, les femmes, les populations à faible revenu).

Fiabilité : Ce rapport a été examiné par des experts dans le cadre d'une table ronde.

Un examen par des homologues est en cours et les résultats de cet examen seront publiés avec le document.

Disponibilité : Le rapport sera publié sous peu dans le cadre de l'examen sommaire par RHDC des mesures de la couverture offerte par l'assurance-emploi.

Analyse de la couverture assurée par le régime d'assurance-emploi

Auteur : Direction générale de la recherche appliquée, Développement des ressources humaines Canada (DRHC)

Objectif : Le ratio des prestataires/chômeurs a diminué de près de 50 % dans les années 1990, passant de 83 % en 1989 à 42 % en 1997. Le présent rapport va au-delà de ce ratio pour examiner en profondeur la

question plus globale de l'évolution des critères d'admissibilité aux prestations dans les années 1990, y compris la situation actuelle, à partir des données d'une nouvelle enquête. Il analyse les raisons de la diminution du ratio dans les années 1990 et propose d'autres indicateurs.

Méthodologie : Afin de déterminer pourquoi le ratio prestataires/chômeurs a diminué, les chercheurs utilisent la méthode standard qui consiste à formuler la proposition hypothétique suivante : s'il n'y avait eu aucun changement au régime d'assurance-emploi, c'est-à-dire si les règles touchant l'admissibilité aux prestations et la durée de la période de prestations étaient restées aux niveaux d'avant 1990, que serait-il arrivé au nombre de prestataires d'assurance-emploi? Pour répondre à cette question, ils évaluent le nombre de « prestataires potentiels » en utilisant les micro-données de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada.

L'étude améliore la méthodologie utilisée dans les études antérieures, car elle englobe dans le groupe des prestataires potentiels non seulement des chômeurs, mais aussi des « inactifs ». Il est important d'intégrer ces personnes au groupe des prestataires potentiels parce qu'à maints égards elles ressemblent beaucoup aux chômeurs dans leur relation avec le marché du travail et le régime d'assurance-emploi. En particulier, l'Enquête sur la couverture de la population par le régime d'assurance-emploi révèle que, contrairement au postulat généralement posé par les études antérieures, un grand nombre de ces « inactifs » touchent des prestations d'assurance-emploi.

Une autre amélioration est le fait que l'étude établit une distinction entre les prestataires qui ont une rémunération et les prestataires

sans rémunération. Puisqu'il n'est pas possible de modéliser efficacement les facteurs ayant occasionné le changement du nombre de prestataires rémunérés, l'étude a été axée sur la modélisation du comportement des prestataires sans rémunération, de sorte que l'évolution du nombre de prestataires rémunérés devenait un résidu.

Principales constatations : L'étude examine le ratio P/C en tant qu'indicateur de l'admissibilité au régime d'assurance-emploi pour conclure que celui-ci présente de nombreux problèmes :

- Le ratio P/C ne devait pas être utilisé pour évaluer le pourcentage de chômeurs recevant des prestations d'assurance-emploi, mais plutôt pour aider à prévoir les dépenses du régime d'assurance-emploi.
- Le ratio P/C utilise comme numérateur une mesure des bénéficiaires qui n'est pas compatible avec la mesure du chômage qui sert de dénominateur. Tant le nombre qui sert de numérateur que celui qui sert de dénominateur excluent certains bénéficiaires.
- Enfin, et c'est là le problème le plus important, le ratio P/C donne très peu de renseignements sur la mesure dans laquelle le régime atteint ses objectifs, puisqu'il n'a pas pour objectif de verser des prestations aux chômeurs qui ont participé peu au marché du travail, sinon pas du tout, ou qui ont quitté leur emploi sans motif valable.

L'étude conclut qu'un peu moins de 50 % de la baisse du ratio prestataires/chômeurs observée entre 1990 et 1997 peut être attribuable aux changements apportés au régime d'assurance-emploi (changements induits ou changements d'orientation) et que

le reste s'explique forcément par d'autres facteurs, notamment des changements dans la composition du groupe des chômeurs (évolution du marché du travail, nombre accru de chômeurs qui n'ont pas travaillé depuis au moins douze mois, etc.) et dans le nombre de prestataires rémunérés par rapport au nombre de chômeurs.

Un important facteur lié au marché du travail qui a joué dans la baisse du ratio P/C au cours des années 1990 est l'augmentation du nombre de chômeurs qui n'ont pas travaillé depuis douze mois. Leur proportion est passée de 20,8 % en 1989 à 38,4 % en 1997. Cela comprend les chômeurs sans expérience de travail antérieure (10,3 %) et ceux qui ont déjà travaillé, mais pas au cours des 12 derniers mois (28,1 %).

Fiabilité : Ce rapport a fait l'objet d'un examen par des experts.

Disponibilité : Il est possible de consulter cette étude sur le site Web de RHDCC à l'adresse suivante :
<http://www11.hrsdc.gc.ca/fr/sm/ps/ra/publications/recherche/1998-000128/page00.shtml>.

Enquête sur la couverture de la population par l'assurance-emploi (ECPAE)

Auteur : *Statistique Canada*

Objectif : L'Enquête sur la couverture de la population par l'assurance-emploi (ECPAE) vise à fournir de l'information sur les chômeurs, qu'ils soient admissibles ou non à des prestations d'assurance-emploi.

Méthodologie : L'ECPAE est une enquête annuelle qui complète l'Enquête sur la population active de Statistique Canada. Elle recense les personnes que le régime d'assurance-emploi vise à couvrir (celles qui sont potentiellement admissibles) et celles qui ont accumulé suffisamment d'heures de travail pour être admissibles à des prestations d'assurance-emploi.

Principales constatations : En 2003, 83,7 % des chômeurs qui ont perdu ou quitté leur emploi pour une raison valable au cours des 12 derniers mois étaient potentiellement admissibles à des prestations d'assurance-emploi, et 58,4 % touchaient des prestations au moment de la semaine de référence de l'enquête. Le tableau qui suit fournit des résultats plus détaillés.

**Admissibilité aux prestations d'assurance-emploi
Enquête sur la couverture de la population
par l'assurance-emploi (ECPAE) de 2003**

	Taux d'admissibilité à l'assurance-emploi pour les chômeurs ayant une cessation d'emploi récente couverte par le régime ⁽¹⁾ %	Proportion des chômeurs ayant touché des prestations d'assurance-emploi à la suite d'une cessation d'emploi récente couverte par le régime ⁽¹⁾ %
Total de la population en chômage	83,7	58,4
Sexe		
Femmes	79,7	55,3
Hommes	86,4	60,4
Âge et sexe		
Jeunes chômeurs (de 15 à 24 ans)	61,2	38,8
Femmes adultes en chômage (de 25 ans et plus)	83,9	60,4
Hommes adultes en chômage (de 25 ans et plus)	91,4	63,7
Région		
Atlantique	86,5	69,8
Québec	82,9	61,6
Ontario	83,2	49,8
Prairies	84,0	56,6
Colombie-Britannique	83,6	62,1
Situation de l'emploi à temps plein et partiel au cours des 12 derniers mois		
Chômeurs ayant travaillé à temps partiel seulement au cours des 12 derniers mois	48,5	†
Chômeurs ayant travaillé à temps plein seulement au cours des 12 derniers mois	91,9	67,2
Chômeurs ayant travaillé à temps plein et partiel au cours des 12 derniers mois	78,2	51,5
Schémas de travail liés au dernier emploi		
Permanent		
Temps plein	94,5	68,8
Temps partiel	71,6	41,7
Non permanent		
Saisonnier	80,8	56,1
Autres emplois atypiques	70,9	48,2
Statut d'immigrant		
Canadiens de souche	84,7	61,8
Immigrants	80,3	45,9

(1) Les chômeurs dont la cessation d'emploi est récente et couverte par le régime d'assurance-emploi sont les personnes qui ont perdu ou quitté un emploi pour un motif valable, en vertu des règles actuelles de l'assurance-emploi, au cours des 12 derniers mois. Ce groupe inclut toutes les personnes qui ont effectué un certain travail au cours des 12 derniers mois, qui n'étaient pas des travailleurs autonomes et qui n'ont pas quitté leur emploi pour aller à l'école ou pour une raison considérée invalide conformément aux règles actuelles de l'assurance-emploi.

† : Cette estimation a un taux de variation élevé et elle est considérée peu fiable.

Fiabilité : À un niveau de confiance de 95 % (19 fois sur 20), la couverture de 83,7 % est juste selon une marge d'erreur de plus ou moins 2,3 unités de pourcentage. Seules les estimations jugées fiables selon les directives de Statistique Canada, concernant un coefficient de variation inférieur à 16,5 %, ont été utilisées et intégrées dans le rapport.

Disponibilité : On peut consulter les résultats de l'ECPAE de 2003 sur le site Web de Statistique Canada à l'adresse : <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/040622/q040622c.htm>.

EI Eligibility of Employed Canadians in 2001 using the Survey of Labour and Income Dynamics (SLID)

(n'existe pas encore en français)

Auteurs : Jean-François Bertrand et Adrienne ten Cate de RHDCC ainsi que Constantine Kapsalis et Pierre Tourigny de Data Probe Economic Consulting Inc.

Objectif : Le rapport vise à fournir une estimation, au moyen de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), de la proportion des travailleurs salariés qui auraient accumulé un nombre suffisant d'heures de travail assurable pour être admissibles à des prestations s'ils devaient perdre leur emploi ou le quitter pour un motif valable.

Méthodologie : L'EDTR est une enquête longitudinale menée par Statistique Canada, qui fait le suivi de certaines personnes pendant six années consécutives. Tous les trois ans, un nouveau panel s'ajoute à l'enquête. L'EDTR fournit de l'information sur les gens et leurs emplois, y compris l'activité hebdomadaire sur le marché du travail, les caractéristiques de chaque emploi occupé durant une année, de même que les

caractéristiques personnelles, familiales et du ménage.

La mesure de la couverture reposant sur l'EDTR est effectuée à l'aide de simulations portant sur les travailleurs salariés.

Principales constatations : Les résultats des simulations révèlent que 88,4 % des personnes qui étaient des travailleurs salariés en décembre 2002 auraient eu droit à des prestations régulières d'assurance-emploi si elles avaient perdu leur emploi à la fin de décembre. La proportion de personnes ayant accumulé suffisamment d'heures de travail pour toucher des prestations était assez uniforme dans tout le pays; les taux de couverture de la population allaient de 86,8 % dans les Prairies à 90,0 % dans la région de l'Atlantique. Le tableau qui suit fournit des résultats plus détaillés.

Annexe 5 – Études clés citées comme source de référence au chapitre 5

Scénario simulé d'admissibilité⁽¹⁾ à l'assurance-emploi établi à partir des données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) menée auprès de divers groupes en décembre 2001 et décembre 2002 Données exprimées en proportion des personnes qui avaient un travail salarié en décembre

	Décembre 2001 (%)	Décembre 2002 (%)
Total de la population active occupée	88,4	88,4
Sexe		
Femmes	85,3	84,5
Hommes	91,2	92,3
Âge et sexe		
Jeunes employés (de 15 à 24 ans)	65,0	64,1
Femmes adultes employées (de 25 à 69 ans)	90,1	90,0
Hommes adultes employés (de 25 à 69 ans)	95,6	96,1
Région		
Atlantique	88,7	90,0
Québec	89,4	89,5
Ontario	88,4	88,0
Prairies	87,0	86,8
Colombie-Britannique	88,0	88,6
Situation de l'emploi à temps plein et partiel au cours des 12 derniers mois		
Personnes employées ayant travaillé à temps partiel seulement au cours des 12 derniers mois	52,6	54,4
Personnes employées ayant travaillé à temps plein seulement au cours des 12 derniers mois	96,2	95,9
Personnes employées ayant travaillé à temps plein et partiel au cours des 12 derniers mois	81,8	82,0
Situation de l'emploi à temps plein et partiel au cours des 12 derniers mois selon le sexe		
Personnes employées ayant travaillé à temps plein seulement au cours des 12 derniers mois		
Femmes	95,8	95,0
Hommes	96,5	96,7
Personnes employées ayant travaillé à temps partiel seulement au cours des 12 derniers mois		
Femmes	56,9	56,5
Hommes	41,4	47,6
Personnes employées ayant travaillé à temps plein et partiel au cours des 12 derniers mois		
Femmes	82,0	80,8
Hommes	81,4	83,6

(1) *Scénario simulé* : Les personnes qui avaient un travail salarié en décembre 2002 ont toutes été mises à pied à la fin du mois. Le segment longitudinal de l'EDTR a été utilisé pour calculer l'emploi assurable en vertu de l'assurance-emploi. Les règles en vigueur en décembre ont servi à calculer l'admissibilité aux prestations régulières en vertu de l'assurance-emploi.

Fiabilité : À un niveau de confiance de 95 % (19 fois sur 20), la couverture de 88,4 % est juste selon une marge d'erreur de plus ou moins 0,7 point de pourcentage. Seules les estimations jugées fiables selon les directives de Statistique Canada, concernant un coefficient de variation inférieur à 16,5 %, ont été utilisées et intégrées dans le rapport.

Disponibilité : Ce rapport est en cours de révision par des homologues et sera publié sous peu.

Enquête canadienne par panel sur l'interruption d'emploi (ECPIE)

Auteur : *Vérification et Évaluation, RHDCC*

Objectif : L'ECPIE est une source clé de données pour contrôler et évaluer le régime d'assurance-emploi. Le document décrit l'enquête.

Méthodologie : L'ECPIE inclut un vaste éventail de personnes qui ont connu une cessation d'emploi, y compris celles qui ont demandé des prestations d'assurance-emploi et celles qui n'en ont pas demandé. L'enquête permet de recueillir des microdonnées détaillées, y compris de l'information sur les antécédents professionnels des gens, l'activité de recherche d'emploi, la formation suivie, les prestations d'assurance-emploi touchées, ainsi que des données démographiques sur les ménages et leur situation financière. RHDCC a demandé à Statistique Canada de mener l'ECPIE. Les données recueillies dans le cadre de l'enquête sont la copropriété de RHDCC et de Statistique Canada.

Principales constatations : L'ECPIE a servi à produire plusieurs rapports de contrôle sur l'assurance-emploi.

Fiabilité : Ne s'applique pas puisqu'il s'agit uniquement d'un document descriptif et qu'il ne comporte aucune analyse.

Disponibilité : Ce sondage sera affiché sur le site Web de RHDCC dès que possible.

EI Use and Qualification by Industry, Province and Community

Auteur : *Vérification et Évaluation, RHDCC*

Objectif : L'objet de ce document est d'étudier la capacité des travailleurs de satisfaire à la norme variable d'admissibilité (NVA), le taux de participation selon les provinces, les taux de chômage et les régions économiques.

Méthodologie : Les fichiers de données tirées des relevés d'emploi (RE) pour les années 1991 à 2002 ont été utilisés pour l'analyse. L'accent a été mis principalement sur le pourcentage des RE qui satisfaisaient à la NVA, en combinant les semaines/heures figurant sur les RE pour les 52 dernières semaines. Le nombre de semaines/heures accumulées au cours des 52 dernières semaines grâce à plusieurs emplois était-il suffisant pour satisfaire à la NVA?

Principales constatations :

- Les répercussions de la NVA ont été mesurées en comparant le pourcentage de RE qui satisfaisaient à la NVA avec celui qui satisfaisait à une exigence fixe selon différents taux de chômage.
 - Avant la réforme de l'assurance-emploi, la NVA prévoyait des prestations pour un nombre inférieur de semaines assurées dans les régions où le taux de chômage était élevé, de sorte que le pourcentage de travailleurs qui satisfaisaient à la norme d'admissibilité était

relativement uniforme d'une région à l'autre.

- Après la réforme de l'assurance-emploi, la NVA a fait passer le pourcentage de ceux qui satisfaisaient aux normes d'admissibilité dans les régions où le taux de chômage était élevé au-dessus de celui des régions où le taux de chômage était plus faible.
- Le pourcentage global des RE qui satisfaisaient à la NVA a diminué entre 1991 et 2002, passant de 84,7 % en 1991 à 75,3 % en 2002.
 - La baisse du pourcentage de RE comportant suffisamment d'heures pour satisfaire à la NVA pourrait être attribuable à la diminution du taux de chômage qui est passé, au fil des ans, de 10,3 % en 1991 à 7,7 % en 2002.
 - La diminution du ratio P/C avec le temps est plus accentuée que la baisse du pourcentage de RE comportant suffisamment d'heures pour satisfaire à la NVA.
- Le pourcentage de RE qui satisfaisaient à la NVA variait grandement d'une région économique à l'autre.
 - Il a fluctué entre 89,8 % dans la région de Restigouche-Albert (Nouveau-Brunswick) et 66,9 % à Winnipeg (Manitoba).

Fiabilité : Alice Nakamura, conseillère universitaire pour l'évaluation sommative de l'assurance-emploi, a examiné cette étude de manière informelle. Des homologues examineront officiellement l'étude une fois qu'elle sera achevée.

Disponibilité : Il s'agit d'un rapport technique qui sera utilisé dans le *Rapport de*

contrôle et d'évaluation 2004. Il sera publié ultérieurement lorsque l'analyse sera terminée.

La hausse du taux de faible revenu chez les immigrants au Canada

Auteurs : Garnett Picot et Feng Hou, Statistique Canada

Objectif : Cette étude présente une analyse du faible revenu chez les immigrants.

Méthodologie : L'étude est fondée principalement sur les micro-données du Recensement (échantillon de 20 %) de 1981 à 2001. Elle s'appuie également, quoique dans une moindre mesure, sur l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) de 1980 à 1996 et sur l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de 1996 à 2000.

Principales constatations : L'étude montre que les taux de faible revenu chez les nouveaux immigrants (établis au Canada depuis moins de cinq ans) ont presque doublé entre 1980 et 1995, puis ont baissé durant la forte reprise de la fin des années 1990. Par conséquent, l'écart entre le taux de revenu des nouveaux immigrants et celui enregistré pour les personnes nées au Canada s'est grandement accentué au cours des deux dernières décennies. Cette hausse de l'écart est attribuable principalement à l'augmentation généralisée de la prévalence du faible revenu chez les nouveaux immigrants de tous les groupes d'âge, de tous les types de famille, de tous les groupes linguistiques, de tous les niveaux de scolarité et de la plupart des régions d'origine importantes (en ce qui concerne le nombre d'immigrants). Elle est particulièrement évidente chez les nouveaux immigrants en provenance d'Afrique et d'Asie.

Le taux de faible revenu chez les immigrants a tendance à diminuer à mesure que se prolonge leur période de résidence au Canada. Certaines données indiquent aussi que la diminution du taux de faible revenu serait plus rapide chez les cohortes les plus récentes qui affichent le taux de faible revenu le plus élevé à leur arrivée au Canada. Il semblerait donc qu'il y ait, chez ces cohortes, un « rattrapage » par rapport à celles arrivées depuis plus longtemps. Cependant, le taux de faible revenu demeure plus élevé chez les cohortes d'immigrants arrivées à la fin des années 1980 et au début des années 1990 que chez celles arrivées durant les années 1970 (pour un nombre comparable d'années de résidence au Canada).

Disponibilité : Ce rapport a été publié en 2003 (n° 11F0019MIF au catalogue — N° 198) et peut être consulté sur le site Web de Statistique Canada à l'adresse suivante : <http://www.statcan.ca:8096/bsolc/francais/bsolc?catno=11F0019M2003198>.

EI Reform and New Entrants/Re-Entrants (NEREs) to the Labour Market

(n'existe pas encore en français)

Auteur : *Vérification et Évaluation, RHDCC*

Objectif : Cette étude examine l'incidence de la norme d'admissibilité pour les nouveaux venus sur le marché du travail et les personnes qui réintègrent le marché du travail. Une attention particulière est accordée aux répercussions sur les femmes et sur celles qui ont eu un enfant au cours des deux dernières années. On y examine également les récents changements découlant de la modification apportée à la définition des personnes qui deviennent ou redeviennent membres de la population active à la suite du projet de loi C-2.

Méthodologie : L'étude repose sur les données de l'Enquête canadienne par panel sur l'interruption d'emploi (ECPIE) et des données administratives de l'assurance-emploi. Les auteurs comparent les données des quatre trimestres précédant la réforme de l'assurance-emploi (du troisième trimestre de 1995 au deuxième trimestre de 1996) aux données des quatre trimestres qui ont suivi la réforme (du premier au quatrième trimestre de 1997). Ils utilisent un autre échantillon, allant d'octobre 2000 à juin 2002, pour analyser les répercussions du projet de loi C-2 sur les personnes qui deviennent ou redeviennent membres de la population active et pour analyser les faits des périodes récentes.

Principales constatations : Selon l'étude, les non-prestataires étaient 17 % plus susceptibles que les prestataires d'être des personnes qui étaient devenues ou redevenues membres de la population active. Les femmes étaient un peu plus susceptibles que les hommes de faire partie de ce groupe, alors que les jeunes composaient l'immense majorité des personnes qui étaient devenues ou redevenues membres de la population active. La probabilité pour les membres de ce groupe de toucher des prestations n'a pas beaucoup diminué dans les périodes qui ont suivi la réforme de l'assurance-emploi comparativement à l'année qui l'a précédée, parce qu'il y a eu une augmentation appréciable du nombre d'heures d'emploi assurable effectuées par des personnes qui étaient devenues ou redevenues membres de la population active et qui ont eu droit de justesse à des prestations. La probabilité pour les membres de ce groupe d'avoir touché des prestations au cours du plus récent trimestre (d'avril à juin 2002) a diminué comparativement au même trimestre de l'année précédente (d'avril à juin 2001).

Enfin, l'étude a permis de constater que la révision de la définition des personnes qui deviennent ou redeviennent membres de la population active, suivant le projet de loi C-2, n'a pas modifié la proportion d'entre eux qui sont en chômage ou qui touchent de l'assurance-emploi.

Fiabilité : Des universitaires ont révisé une version antérieure de cette étude. Il y a eu deux évaluations publiées sur la question, qu'on peut consulter sur le site Web du ministère.

Disponibilité : Cette étude est produite sur une base continue. Elle sera diffusée une fois l'analyse menée à terme.

A Note on the Characteristics of Unemployed Older Workers Using COEP

Auteur : *Vérification et Évaluation, RHDCC*

Objectif : Cette note vise à fournir des renseignements additionnels sur les caractéristiques des travailleurs âgés sans emploi.

Méthodologie : Pour les besoins de cette note, les cohortes 22 à 29 (octobre 2000 à septembre 2002) de l'Enquête canadienne par panel sur l'interruption d'emploi (ECPIE) ont été appariées aux données administratives de l'assurance-emploi. L'échantillon retenu pour l'analyse est constitué des relevés d'emploi tirés de l'ECPIE pour les travailleurs de 25 ans et plus (c'est-à-dire que les jeunes travailleurs sont exclus de l'échantillon), ce qui permet de faire une comparaison entre les travailleurs d'âge intermédiaire (25 à 54 ans) et les travailleurs âgés (55 ans et plus) qui ont quitté leur emploi.

Principales constatations : L'étude a révélé qu'il n'y avait pas de différence entre le pourcentage de travailleurs âgés et ceux

d'âge intermédiaire qui étaient admissibles à l'assurance-emploi ou qui ont touché des prestations entre octobre 2000 et septembre 2002. Par ailleurs, le pourcentage de travailleurs âgés qui ont épuisé leurs prestations était plus élevé que celui du groupe d'âge intermédiaire. En général, les travailleurs âgés avaient tendance à ne pas suivre de cours de formation pendant leur recherche d'emploi, ils avaient un niveau de scolarité inférieur et étaient plus susceptibles d'occuper des emplois à temps partiel ou saisonniers que les travailleurs d'âge intermédiaire. Quand on se penche plus attentivement sur la durée de la période de chômage chez les travailleurs âgés par rapport à ceux d'âge intermédiaire, on se rend compte que les différences dans les semaines de chômage sont moins importantes lorsque le niveau de scolarité est inférieur, mais qu'elles augmentent avec le niveau de scolarité.

Fiabilité : Cette brève étude est fondée sur des calculs tirés de l'ECPIE.

Disponibilité : Il s'agit d'un rapport technique qui sera utilisé dans le *Rapport de contrôle et d'évaluation 2004*. Il sera publié ultérieurement lorsque l'analyse sera terminée.

Employment Insurance and the Canadian Fishing Industry

Auteur : *Vérification et Évaluation, RHDCC*

Objectif : Cette étude porte sur l'industrie canadienne de la pêche et sur le recours aux prestations d'assurance-emploi chez les pêcheurs indépendants. Les auteurs donnent d'abord un bref aperçu de l'industrie de la pêche, avant d'examiner les sources et la répartition du revenu des pêcheurs indépendants.

Méthodologie : La principale source de données pour cette analyse est la banque de Données administratives longitudinales (DAL). Cette banque de données représente un échantillon de 20 % du Fichier sur la famille T1; elle fournit donc des données relatives à l'impôt sur le revenu annuel pour les contribuables et leur famille. À partir des données de 1992 à 2001¹, cette étude met l'accent sur les personnes qui ont déclaré au moins 1 \$ de revenu tiré d'un travail indépendant comme pêcheur.

Principales constatations :

- Au cours de la dernière décennie, le nombre total de pêcheurs a diminué de façon constante.
 - En 1992, 47 425 Canadiens ont déclaré un revenu net tiré d'un travail indépendant dans le domaine de la pêche.
 - En 2001, ce total est passé à 35 825.
 - L'Î.-P.-É. est la seule région où il n'y a pas eu de baisse du nombre de pêcheurs.
- Les pêcheurs sont principalement des hommes (80 à 85 %) d'âge intermédiaire (70 à 75 %).
 - Le pourcentage de femmes a augmenté légèrement au cours des dernières années.
 - De plus, ces dernières années, on note une légère hausse de la pêche familiale (c.-à-d. que plus d'un membre de la famille déclare un revenu tiré de la pêche).
- Plus de 80 % des personnes qui déclarent un revenu tiré d'un travail indépendant dans le domaine de la pêche déclarent aussi des prestations de revenu d'assurance-emploi.

- Il en résulte un ratio entre les prestations et les cotisations qui est environ dix fois plus élevé que pour le reste de la population active.
- Le revenu tiré de la pêche représente entre 40 % et 45 % du revenu total moyen d'un pêcheur.

Fiabilité : Alice Nakamura, conseillère universitaire pour l'évaluation sommative de l'assurance-emploi, a examiné cette étude de manière informelle. Des homologues examineront officiellement l'étude une fois qu'elle sera achevée.

Disponibilité : Ce document est un rapport technique qui sera utilisé pour l'évaluation sommative de l'assurance-emploi. Il sera publié ultérieurement, une fois que l'analyse sera terminée.

Update Report of the Preventative Withdrawal Pilot Project

Auteur : *Vérification et Évaluation, RHDCC*

Objectifs : Ce document renferme une mise à jour de l'analyse du projet pilote n° 5, appelé également retrait préventif. Le but de ce projet est de permettre aux personnes admissibles aux prestations partielles d'assurance-emploi durant la période de retrait préventif de renoncer à ces prestations. Elles pourront ainsi prolonger leur période de prestations et recevoir le total des semaines de prestation d'assurance-emploi durant leur congé de maternité, leur congé parental ou leur congé de maladie.

Méthodologie : Les données administratives de l'assurance-emploi ont fait l'objet d'une analyse préliminaire entre septembre 2002 et juin 2004. Les bases de données complémentaires du profil vectoriel ont été utilisées pour déterminer quelles personnes étaient admissibles au projet pilote.

¹ Les données de 2002 sont disponibles depuis peu et les résultats seront intégrés à la version finale de ce rapport.

Principales constatations : Deux ans après la mise en place du projet pilote, 500 des 848 participantes, soit 59 %, ont choisi de prolonger leur période de prestations comme le leur proposait le projet pilote. Le nombre moyen de semaines pendant lesquelles ces personnes pouvaient recevoir des prestations était de 31 semaines dans le cas des 500 prestataires qui ont choisi de prolonger leur période de congé, et de 26 semaines pour celles qui ont préféré toucher des prestations partielles d'assurance-emploi. Le montant des prestations hebdomadaires moyennes s'élevait à 280 \$ pour les personnes qui ont opté pour la période de prolongation, et de 246 \$ environ pour les autres participantes. Les prestataires qui ont choisi de prolonger leur période de prestations ont touché des indemnités hebdomadaires moyennes plus élevées de la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (CSST), et ce, pendant une période plus longue (272 \$ durant 16 semaines en moyenne) que celles ayant choisi de recevoir des prestations partielles d'assurance-emploi (128 \$ durant six semaines en moyenne).

Fiabilité : L'étude réalisée au cours de l'année précédente a fourni des résultats semblables. Les résultats de l'évaluation préliminaire ont corroboré les résultats actualisés.

Disponibilité : L'évaluation du programme sera disponible en 2005. Les résultats de l'évaluation préliminaire ont été diffusés en décembre 2004. Le ministère continuera à suivre de près le projet pilote.

Compassionate Care Benefits

Auteur : *Vérification et Évaluation, RHDCC*

Objectifs : Ce document renferme la première analyse de contrôle portant sur les prestations de compassion. Il donne un

aperçu de cette mesure et fait l'analyse des prestations de compassion. L'objectif de ces prestations est de fournir une stabilité financière aux familles qui sont confrontées à une crise économique parce qu'un membre de leur famille est gravement malade.

Méthodologie : Cette analyse est fondée sur les bases de données du Relevé d'emploi (RE) et du profil vectoriel (PV) pour la période débutant en janvier 2004 et se terminant en juin 2004. Ces renseignements ont servi à déterminer quelles personnes avaient établi une demande et lesquelles avaient touché des prestations de compassion.

Principales constatations : Depuis janvier 2004, 3 175 personnes ont demandé des prestations de compassion, ce qui correspond en moyenne à 120 demandes par semaine. Durant cette période, 2 490 personnes ont présenté une demande et le taux d'acceptation a été de l'ordre de 80 %. Les raisons pour lesquelles certaines personnes n'ont pu toucher des prestations de compassion (PC) étaient qu'elles n'y étaient pas admissibles, qu'elles ne remplissaient pas les conditions requises ou qu'elles n'ont pas fourni un certificat médical acceptable.

Parmi les personnes qui ont présenté une demande de prestations de compassion et qui ont touché ces prestations, les trois quarts étaient des femmes, près de 65 % étaient âgées de 35 à 54 ans, 23 % travaillaient dans le commerce en gros, le commerce de détail et les services d'alimentation, et environ 15 %, dans les services financiers. Les prestations hebdomadaires moyennes se chiffraient à 301 \$, et près de 50 % de ces personnes ont reçu des prestations pendant la totalité de la période admissible de six semaines. Les prestations de compassion ont été versées en moyenne pendant 4,3 semaines.

Fiabilité : Il faut considérer ces résultats comme préliminaires car aucune évaluation n'a été menée pour les expliquer.

Disponibilité : Les résultats de cette étude serviront à l'évaluation formative des prestations de compassion. Le ministère continuera à contrôler le projet, et une évaluation formative devrait être effectuée au cours de l'exercice financier 2005-2006.

Family Supplement

(n'existe pas encore en français)

Auteur : *Vérification et Évaluation, RHDCC*

Objectif : Cette étude examine deux enjeux liés au supplément familial (SF). Le premier enjeu vise l'incidence du SF comme mesure d'incitation au travail. Le deuxième enjeu porte sur la proportion décroissante des demandes de SF par rapport à l'ensemble des demandes d'assurance-emploi depuis 1999-2000, tel qu'indiqué dans les récents *Rapports de contrôle et d'évaluation*. On a laissé entendre que la situation était attribuable au gel du seuil à partir duquel les prestataires peuvent recevoir le SF, ce qui a mené à une baisse du nombre de bénéficiaires du SF étant donné que l'inflation a entraîné une hausse des salaires.

Méthodologie : Le profil vectoriel a fourni de l'information sur les caractéristiques des prestataires individuels pour mesurer les incitations au travail. Afin de vérifier les répercussions possibles de l'indexation du seuil du SF et les conséquences sur l'accessibilité au supplément, les auteurs ont utilisé deux sources : l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et l'Enquête canadienne par panel sur l'interruption d'emploi (ECPIE). Les bases de données ont servi à créer deux modèles pour reproduire les calculs du SF.

Principales constatations : De façon générale, aucun fait ne démontre que le SF a créé une contre-incitation importante au travail, comme en témoigne la faible augmentation de 1,6 semaine entre 1994 et 2002 dans le nombre total moyen de semaines chez les personnes ayant demandé des prestations d'assurance-chômage/assurance-emploi. Ce changement dans le nombre total moyen de semaines est constant depuis 1998. Quant au second enjeu, la proportion de demandes de prestations d'assurance-emploi mettant en cause le SF a diminué d'année en année par rapport à toutes les demandes de prestations d'assurance-emploi depuis 1999-2000. Cette situation peut s'expliquer par la hausse du revenu annuel net des familles combiné au seuil du SF, qui est demeuré à 25 921 \$. L'indexation du seuil du SF permettrait à la population cible, soit les familles à faible revenu qui touchent de l'assurance-emploi et qui ont des enfants, de continuer à recevoir le supplément.

Fiabilité : L'incidence du SF sur l'incitation au travail a fait l'objet de comptes rendus dans le passé. Les résultats de ce rapport sont semblables à ceux des études antérieures². Toutefois, c'était la première fois que la non-indexation du seuil du SF faisait l'objet d'un examen. Les auteurs ont utilisé deux enquêtes (l'EDTR et l'ECPIE) pour corroborer les données provenant de multiples sources.

Disponibilité : Les résultats de cette étude serviront à l'évaluation sommative de la partie I de l'assurance-emploi.

² À titre d'exemple, le *Rapport de contrôle et d'évaluation 1998*, p. 28.

L'épuisement des prestations d'AC/AE et le recours à l'aide sociale ont-ils changé depuis la réforme de l'assurance-emploi?

Auteur : *Vérification et Évaluation, RHDCC*

Objectif : Cette étude examine l'incidence des modifications apportées dans le cadre de la réforme de l'assurance-emploi sur la mesure dans laquelle les prestataires épuisent leurs prestations d'assurance-emploi et ont recours à l'aide sociale. On a laissé entendre que la réduction du nombre maximal de semaines de prestations, qui est passé de 50 à 45 semaines, peut avoir entraîné une hausse du taux d'épuisement et du recours ultérieur à l'aide sociale.

Méthodologie : L'étude s'appuie sur l'Enquête canadienne par panel sur l'interruption d'emploi (ECPIE) et sur des renseignements issus de la banque de données de l'assurance-emploi pour examiner le taux d'épuisement des prestations d'assurance-emploi et le recours ultérieur à l'aide sociale. L'analyse compare les données de la période précédant la réforme de l'assurance-emploi (du troisième trimestre de 1995 au deuxième trimestre de 1996) aux données des trois années suivant la réforme.

Principales constatations : Les résultats indiquent que suite à la réforme de l'assurance-emploi, on a observé une légère tendance à la baisse dans le pourcentage de prestataires qui épuisent leurs prestations. Les conclusions indiquent aussi que le taux de recours à l'aide sociale a également suivi une tendance à la baisse depuis la réforme. Même si ces baisses sont probablement attribuables à des facteurs économiques, le rapport conclut qu'il serait difficile de prétendre que la réforme a entraîné une hausse dans l'une ou l'autre situation.

Fiabilité : Un universitaire a examiné une version antérieure de cette étude avant sa diffusion. Les résultats confirment la recherche menée dans plusieurs autres études d'évaluation, à savoir que la réforme a eu peu d'incidence au chapitre de l'admissibilité à l'assurance-emploi ou de la durée du droit aux prestations.

Disponibilité : Une version antérieure de cette étude est affichée sur le site Internet de RHDCC à l'adresse : <http://www11.hrdc-drhc.gc.ca/pls/edd/EISAx.shtml>.

Évidences sur l'interaction des régimes d'assurance-emploi et d'aide sociale

Auteur : *Alex Grey, Direction générale de la recherche appliquée, DRHC*

Objectif : L'objet du document de travail était d'examiner les tendances en ce qui a trait aux prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale.

Méthodologie : L'étude reposait sur deux sources de données : l'Enquête sur la couverture de la population par l'assurance-emploi de 1999 et l'Enquête sur les finances des consommateurs de 1987 et de 1997.

Principales constatations : Le document confirme les résultats d'autres études de DRHC/RHDCC selon lesquelles une faible proportion de personnes épuisant leur droit aux prestations se tournent vers l'aide sociale à court terme (par exemple en moins d'un an). Il démontre également que les personnes non admissibles à des prestations d'assurance-emploi ou qui ont cessé d'y avoir droit peuvent ne pas réclamer d'aide sociale avant un certain temps.

Ces faits donnent à penser qu'il est possible que le passage à l'aide sociale, une fois le droit aux prestations d'assurance-emploi

épuisé, et l'incidence de la non-admissibilité à l'assurance-emploi sur l'aide sociale en général, constitue un processus à long terme. Une autre raison pouvant entrer en ligne de compte est le fait que les gens doivent épuiser d'autres sources de revenus et une partie de leur actif avant de pouvoir toucher de l'aide sociale. Cette transition à long terme vers l'aide sociale signifie également que bon nombre de chômeurs se retrouvent sans soutien du revenu pendant une période de temps appréciable.

Le fait que peu de personnes aient combiné l'aide sociale et le travail à court terme donne à entendre qu'il se pose des obstacles à la réintégration au marché du travail une fois qu'on se retrouve dans le circuit de l'aide sociale, ce qui fait ressortir l'importance de programmes tels que la Prestation nationale pour enfants pour réduire ou atténuer ces obstacles.

Fiabilité : Les estimations relatives à l'interaction de l'assurance-emploi et de l'aide sociale sont statistiquement fiables. Le document a fait l'objet d'un examen par des homologues.

Disponibilité : On peut consulter cette étude sur le site Web de RHDCC à l'adresse : http://www.hrdc-drhc.gc.ca/sp-ps/arb-dgra/publications/research/2002docs/SP575/SP575_F_abs.shtml.

Evaluation of EI Parental Benefits

Auteur : *Vérification et Évaluation, RHDCC*

Objectif : L'évaluation examine les récentes mesures législatives qui ont eu pour effet de prolonger et d'améliorer les dispositions sur les prestations parentales à compter du 31 décembre 2000. L'accent est mis sur les conséquences de ces changements par rapport aux anciennes prestations parentales versées en vertu du régime

d'assurance-emploi. Le nouveau régime prolonge les semaines de prestations parentales de 10 à 35 semaines, de sorte que la durée totale des prestations de maternité et parentales est passée de 25 à 50 semaines. En outre, le nombre d'heures d'emploi assurable requis pour être admissible aux prestations a été réduit, passant de 700 à 600 heures. Les prestations parentales peuvent être réparties entre la mère et le père sans qu'ils n'aient à observer une deuxième période de carence de deux semaines. De plus, les parents peuvent gagner un revenu correspondant à 25 % de leurs prestations parentales hebdomadaires sans que leurs prestations ne soient réduites.

Méthodologie : Le rapport d'évaluation est basé sur trois sources de données différentes : les sondages auprès des participants, les données administratives de RHDCC et une enquête menée auprès des employeurs.

Principales constatations : Les changements apportés au programme ont fait augmenter le nombre de travailleurs admissibles, puisque les travailleurs ayant accumulé entre 600 et 700 heures d'emploi assurable sont devenus admissibles en 2001, et que les autres travailleurs admissibles ont fait un usage accru du système en raison de l'augmentation de la durée maximale et du partage des prestations. Le taux de participation global est passé à 48,8 % dans le cadre du programme amélioré, alors qu'il était de 44,4 % dans le programme en place avant 2001. Les taux de participation ont augmenté chez les hommes et les femmes ainsi que dans la plupart des catégories d'état civil, de groupes d'âges, de professions et de niveaux de scolarité. Les participants au programme amélioré ont remplacé les sept semaines de congé parental non payé par 18 semaines de congé payé en vertu de l'assurance-emploi, ce qui laisse supposer que,

tout bien pesé, le programme amélioré a incité les parents à prendre approximativement 11 semaines de congé de plus. Cependant, dans le cadre du programme amélioré, les participants ont reçu le même montant de prestations hebdomadaires que ceux qui ont bénéficié du programme avant 2001. De plus, 18,5 % des couples où les deux conjoints travaillent ont indiqué qu'ils ont réparti les prestations, alors que ce taux était de 8,1 % dans le cadre du programme d'avant 2001. Les deux principaux atouts de ce programme amélioré étaient, selon les personnes interrogées, la prolongation du temps passé avec l'enfant ou les enfants et l'amélioration des relations parents-enfants. Lorsqu'on leur a demandé de proposer des améliorations, les personnes interrogées ont répondu qu'elles ne souhaitaient pas de changements majeurs, sauf peut-être une augmentation des prestations de remplacement du revenu. Les mères ont indiqué qu'elles avaient pu allaiter leurs bébés pendant une plus longue période, soit pendant 32,1 semaines, comparativement à 28,6 semaines pour le programme d'avant 2001. Enfin, la plupart des employeurs interrogés estimaient que les changements apportés au régime n'avaient eu aucune incidence sur leur rentabilité, leur croissance, leur capacité à attirer de nouveaux travailleurs et à conserver leurs effectifs.

Fiabilité : Cette évaluation a été examinée par un universitaire.

Disponibilité : Le rapport final de l'évaluation relative aux prestations parentales de l'assurance-emploi sera diffusé sous peu.

International Comparison of Maternity/Parental Benefits

Auteurs : *Shelley Phipps et Lynn Lethbridge*

Objectif : Cette étude vise à effectuer une analyse comparative du congé de maternité et du congé parental offerts en vertu des régimes d'assurance-emploi du Canada et d'autres pays. Une étude similaire a été menée en 1995 et mise à jour en 1998. Cependant, depuis ce temps, le Canada a considérablement prolongé la durée des prestations spéciales combinées (prestations de maternité, parentales et de maladie) et a réduit les exigences relatives à l'admissibilité, rendant ainsi le programme beaucoup plus souple.

Méthodologie : Les auteurs ont comparé les prestations accordées par le Canada et les autres pays membres du groupe du G-7 (la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni et les États-Unis) ainsi que par les pays scandinaves (la Finlande, la Norvège et la Suède). La plus grande partie du rapport porte sur une enquête menée auprès des institutions au sujet des prestations de maternité et parentales actuellement offertes dans ces pays. Les paramètres retenus sont les suivants : l'admissibilité, la durée totale des prestations, le montant des prestations, le responsable du programme et le financement du programme. La deuxième partie comprend des simulations exécutées à l'aide de renseignements du programme afin de calculer les versements de prestations en utilisant cinq cas types. Dans la dernière partie, les micro-données les plus récentes contenues dans l'Étude sur les revenus du Luxembourg (ÉRL) sont utilisées afin de comparer la situation financière des familles ayant de très jeunes enfants dans les pays étudiés.

Principales constatations : Depuis 2001, la durée totale de la période de prestations au Canada se compare avantageusement aux normes internationales. La plupart des pays où la période de prestations est plus longue ont opté pour des prestations à taux uniforme ou pour un taux de remplacement inférieur à la fin de la période de prolongation. Cependant, le niveau de prestations offert au Canada est plutôt faible, en particulier si on le compare aux prestations de maternité de la première étape qui sont offertes dans les autres pays. Le Canada impose un délai de carence de deux semaines avant de commencer à verser les prestations. Cette forme de « franchise » n'est pas observée dans les autres pays.

Les nouveaux parents qui sont des travailleurs autonomes ne peuvent toucher des prestations de maternité ou parentales au Canada, ce qui n'est pas le cas dans plusieurs autres pays comme le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, la Finlande et l'Italie.

L'existence d'un plafond pour les prestations maximales payables (au Canada, en France et en Suède) ou de prestations à taux fixe pour une partie de la période couverte (en Allemagne et en France) signifie que le taux réel de remplacement des gains pour les hommes est habituellement inférieur à celui des femmes. Les hommes touchent en général des salaires plus élevés. Certains pays ont mis en place des mesures incitatives pour amener les hommes à prendre des congés parentaux en prévoyant une partie du congé pour les hommes (en Suède et en Norvège) ou en prolongeant le nombre total de semaines de prestations s'ils prennent une partie du congé (en Finlande). L'élimination de la deuxième période de carence au Canada peut se révéler utile à cet égard.

Les pays scandinaves font preuve d'une grande souplesse en offrant aux parents la possibilité de prendre un congé à temps plein ou de recevoir le même montant, mais réparti sur une plus longue période en reprenant le travail à temps partiel. Au Canada, les nouveaux parents qui sont admissibles au congé parental peuvent maintenant gagner un revenu correspondant à 25 % (ou 50 \$) de leurs prestations hebdomadaires sans que leurs prestations ne soient réduites, mais ils ne peuvent prolonger leur période de prestations de cette façon.

Fiabilité : L'étude est une mise à jour des études menées en 1995 et 1998. Lorsqu'elle sera terminée, elle fera l'objet d'un examen officiel par des homologues.

Disponibilité : Il s'agit d'un rapport technique qui sera utilisé dans l'évaluation sommative de l'assurance-emploi. Il sera publié à une date ultérieure lorsque l'analyse sera terminée.

Determinants of Mothers' Time at Home after Childbirth: The Role of Maternity and Parental Leave Policy

(n'existe pas encore en français)

Auteure : *Adrienne ten Cate, présenté à la réunion de l'Association canadienne de l'économie qui a eu lieu du 4 au 6 juin 2004, à Toronto*

Objectif : Examiner les déterminants du temps que les mères passent à la maison après la naissance de leur enfant, y compris l'incidence du versement des prestations de maternité et/ou parentales.

Méthodologie : L'étude s'appuie sur le volet maternité de l'Enquête sur la couverture de la population par l'assurance-emploi de 2000 à 2002, pour examiner les déterminants du temps que les mères passent à la maison après la naissance d'un enfant. L'auteure a évalué

l'incidence de ces déterminants au moyen de l'analyse de survie (modèle des risques).

Principales constatations : Selon les résultats, l'admissibilité aux prestations de maternité et parentales et le fait de toucher des prestations sont au nombre des principaux déterminants de la période de temps que les mères passent à la maison après une naissance. Les mères qui touchaient de l'assurance-emploi avaient la moitié moins de chances de retourner au travail au cours des mois où elles pouvaient toucher des prestations d'assurance-emploi que lorsqu'elles ne pouvaient plus recevoir de telles prestations. En outre, elles étaient plus susceptibles de retourner au travail une fois leurs prestations épuisées que les mères qui ne touchaient pas du tout d'assurance-emploi. Le rapport conclut que les prestations de maternité et parentales jouent un rôle crucial en permettant aux mères de rester à la maison avec leur nouveau-né tout en favorisant leur retour à la population active.

D'autres facteurs influent sur la période de temps que les mères passent à la maison après la naissance : la situation de travail avant la naissance (femme employée, non employée, hors de la population active), la scolarité, l'âge et le fait de toucher des paiements de l'employeur (par exemple, pour compléter l'assurance-emploi). Les mères qui détenaient un diplôme universitaire sont retournées au travail plus rapidement que celles dont le niveau de scolarité était plus faible, toutes choses étant égales par ailleurs. De plus, les plus jeunes mères de l'échantillon (âgées de 19 à 24 ans) sont retournées au travail moins rapidement que les autres mères. Enfin, le fait d'occuper un emploi récent avant la naissance et de toucher un supplément étaient tous deux fortement corrélés avec la probabilité de retourner au travail après la naissance d'un enfant.

Fiabilité : Les estimations des effets sur les principaux déterminants de la période de temps que les mères passent à la maison après la naissance d'un enfant sont statistiquement fiables. Les ratios de risques calculés à l'aide du modèle diffèrent beaucoup l'un de l'autre, à des intervalles de confiance se situant entre 90 % et 99 %.

Disponibilité : Cette étude est actuellement en phase préliminaire et n'a pas encore été révisée par des homologues.

Determinants of Mothers' Time at Home after Childbirth: Evidence from Canada

Auteure : *Adrienne ten Cate,*
Université McMaster

Objectif : Examiner les facteurs déterminants du temps que les mères passent à la maison après la naissance d'un enfant, notamment l'incidence du versement des prestations de maternité et/ou parentales dans le cadre du régime d'assurance-emploi.

Méthodologie : L'étude repose sur l'Enquête sur la couverture de la population par l'assurance-emploi (ECPAE) de 2000-2003. Elle relève les facteurs déterminants du temps que les mères passent à la maison après la naissance d'un enfant, en portant une attention toute particulière à la politique sur les congés de maternité et parentaux. En premier lieu, l'auteure présente un cadre théorique du comportement de la main-d'œuvre féminine lié à la naissance d'un enfant, puis elle évalue l'incidence de la prolongation des prestations parentales dans le cadre d'une analyse de survie, en faisant une comparaison entre des femmes qui ont vécu des situations semblables avant et après le changement apporté à la politique. Elle laisse varier dans le temps, depuis la naissance, l'incidence du versement de

prestations sur le risque, afin de saisir la croissance observée du risque de reprendre un travail salarié vers la fin de la période de prestations.

Principales constatations : On a constaté que l'incidence de la politique variait d'une façon particulière dans le temps depuis la naissance de l'enfant : les mères qui avaient reçu des prestations étaient plus susceptibles de reprendre le travail aux alentours du mois où devait prendre fin leur période de prestations. Les mères qui avaient accouché après la prolongation des prestations avaient repris le travail moins rapidement que celles qui avaient accouché avant l'implantation de cette prolongation. Il existe très peu d'autres facteurs qui influent sur le temps que les femmes passent à la maison après la naissance d'un enfant. Celles dont les revenus sont plus élevés et qui occupent des postes de gestion reprennent le travail plus rapidement. En outre, les mères qui vivent dans l'Est du Canada (provinces de l'Atlantique et Québec) reprennent le travail plus rapidement que celles qui habitent dans les autres régions du pays.

Les résultats témoignent de l'importance de prendre en compte l'incidence de la fluctuation de la durée des prestations lors d'un congé parental. Dans l'ensemble, les personnes qui reçoivent des prestations reprennent le travail plus rapidement que celles qui n'en touchent pas. Cependant, lorsqu'on prend en considération l'incidence de la fluctuation du nombre de mois de prestations restants, il devient évident que les taux les plus élevés de retour au travail sont concentrés dans les mois suivant l'expiration des prestations. Les résultats corroborent la théorie selon laquelle les prestations parentales et le congé avec emploi protégé réduisent les coûts de renonciation associés au fait de rester à la maison.

Fiabilité : Les estimations en termes d'impacts sur les principaux déterminants de la période de temps que les mères passent à la maison après la naissance d'un enfant sont statistiquement fiables. Les ratios de risques calculés à l'aide du modèle étaient considérablement différents, à des intervalles de confiance se situant entre 90 et 99 %.

Disponibilité : Cette étude est actuellement en phase préliminaire et n'a pas encore été révisée par des homologues.

Repeat Use and the Persistence of EI Receipt in Canada

Auteurs : *Rick Audas, David M. Gray et Ted McDonald*

Objectif : Cette étude est une mise à jour d'études antérieures portant sur le recours fréquent au régime d'assurance-emploi. Son objectif principal est de dégager les tendances générales de l'utilisation fréquente des prestations d'assurance-emploi par niveaux de regroupement. Les auteurs se sont appliqués surtout à déterminer dans quelle mesure ces tendances sont liées au fait que les demandeurs apprennent à mieux se servir du régime d'assurance-emploi avec chaque demande, et dans quelle mesure cette situation varie selon la région économique.

Méthodologie : Le principal ensemble de données porte sur 100 000 personnes qui ont fait au moins une demande de prestations au cours de la période allant de 1985 à 2003. Toutes les autres demandes de prestations d'assurance-emploi présentées par ces personnes entre 1980 et 2003 ont été retenues à titre d'observations, pour atteindre un total de 426 082 demandes. Les fichiers des demandes contenus dans le profil vectoriel ont ensuite été appariés aux dossiers correspondants dans le fichier des relevés d'emploi, qui renferme les

antécédents de travail et les renseignements pertinents relatifs aux demandes sélectionnées. L'échantillon estimatif portait uniquement sur les personnes âgées de 18 à 65 ans. La base de données définitives regroupait 96 413 personnes pour un total de 330 995 demandes de prestations.

Principales constatations : Le niveau absolu des prestataires fréquents a augmenté à partir de 1984 jusqu'à la fin des années 1980. Il a chuté légèrement en 1990, puis s'est redressé pour atteindre un sommet en 1996 et, depuis lors, il affiche une tendance à la baisse. Il semble y avoir une baisse prononcée de l'incidence du recours fréquent chez les jeunes travailleurs, qui est étroitement liée au travail saisonnier et, indirectement, à la hausse tendancielle du niveau de scolarité. Enfin, les données indiquent que les prestataires d'assurance-emploi ont acquis de l'expérience relativement au régime d'assurance-emploi, étant capables de modifier leur comportement afin de se conformer aux divers règlements.

Fiabilité : Alice Nakamura, conseillère universitaire pour l'évaluation sommative de l'assurance-emploi, a examiné cette étude de manière informelle. Des universitaires examineront officiellement l'étude une fois qu'elle sera achevée.

Disponibilité : Ce document est un rapport technique qui servira à l'évaluation sommative de l'assurance-emploi. Il sera publié ultérieurement lorsque l'analyse sera terminée.

The Dynamics of Reliance on EI Benefits: Evidence from the SLID

Auteurs : *Shawn de Raaf, Anne Motte et Carole Vincent, Société de recherche sociale appliquée (SRSA)*

Objectif : Cette étude porte sur la dépendance à long terme envers l'assurance-emploi.

Méthode : L'étude est fondée sur les données provenant de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Elle examine les régimes de travail et les modèles de dépendance envers l'assurance-emploi d'un échantillon représentatif de travailleurs canadiens qui ont connu au moins une période d'interruption de travail durant la période s'échelonnant de 1993 à 1995 ou de 1996 à 1998. L'étude analyse les facteurs ayant amené les travailleurs à manifester une grande dépendance envers l'assurance-emploi durant la première période (1993 à 1995), dépendance définie par le fait que les personnes ont touché des prestations régulières durant au moins deux des trois années. Elle examine ensuite les facteurs ayant contribué à rendre les travailleurs encore plus dépendants envers l'assurance-emploi durant la période suivante (1996 à 1998).

Principales constatations : Les résultats indiquent qu'une minorité seulement (un tiers) des personnes qui ont présenté des demandes fréquentes de 1993 à 1995 l'ont également fait de 1996 à 1998. Les deux tiers restants n'ont présenté qu'une seule demande ou n'en ont présenté aucune au cours de la deuxième période. L'examen des facteurs déterminants des demandes répétées au cours de deux périodes suivantes révèle que les perspectives d'emploi dans la région où habitaient ces travailleurs, l'absence de diplôme d'études secondaires et le type d'emploi occupé par ces travailleurs sont tous

des facteurs importants qui ont créé une dépendance à long terme envers l'assurance-emploi. L'étude révèle également que les facteurs définis couramment comme des éléments clés du recours fréquent aux prestations d'assurance-emploi, notamment le sexe et la province de résidence, ne font pas en sorte qu'un travailleur développe une dépendance à long terme envers les prestations d'assurance-emploi une fois que l'on tient compte des raisons pour lesquelles il y a eu recours dans le passé.

Fiabilité : Cette étude a été examinée par un universitaire.

Disponibilité : Cette étude a été publiée par la SRSA et est affichée à l'adresse suivante : <http://www.SRSA.org>.

Understanding Employment Insurance Claims Patterns: Final Report of the Earnings Supplement Project

Auteurs : *Shawn de Raaf, Anne Motte et Carole Vincent, SRSA*

Objectif : Ce rapport présente les principaux résultats de six documents de travail analysant les profils des demandes de prestations d'assurance-emploi ainsi que les situations et les obstacles auxquels sont confrontés les travailleurs qui font des demandes de prestations fréquentes.

Méthodologie : Le Projet de supplément de revenu (PSR) a débuté comme un projet pilote afin de vérifier l'efficacité de l'incitatif financier visant à encourager le réembauchage de chômeurs. Entre mars 1995 et juin 1996, on a inscrit, dans le cadre du PSR, 11 000 prestataires dans neuf bureaux situés aux quatre coins du pays lors des vérifications aléatoires.

En 1998, on a entrepris la deuxième phase de recherche sur le PSR. On a confié à Statistique

Canada le soin d'effectuer une enquête auprès des prestataires fréquents de l'assurance-emploi. L'enquête a permis d'étudier un échantillon national représentatif des demandeurs de 1996, afin d'obtenir des renseignements sur les caractéristiques des prestataires fréquents et de mieux comprendre leurs besoins et leurs motivations.

Dans le cadre de la troisième et dernière phase du PSR, la SRSA a parrainé un certain nombre d'études afin d'examiner le recours aux prestations d'assurance-emploi à l'aide des meilleures données disponibles et de diverses méthodes et sources de données dont, en particulier, celles de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR).

Principales constatations : Le rapport met en évidence les recherches menées récemment sur les facteurs contribuant à la dépendance des travailleurs envers les prestations d'assurance-emploi. Il contient une série de leçons tirées de la recherche sur le travail et la dépendance à l'égard des prestations d'assurance-emploi. Les leçons tirées sont les suivantes :

- les personnes qui demandent le plus souvent des prestations d'assurance-emploi sont également celles qui savent le mieux comment tirer parti des règlements;
- les employeurs peuvent jouer un rôle dans les habitudes de leurs employés au chapitre des demandes de prestations;
- les demandes de prestations d'assurance-emploi doivent être examinées dans le contexte de décisions prises par les ménages;
- l'assurance-emploi ne semble pas exercer une influence constante sur la décision des particuliers de se déplacer d'une

province à l'autre ou à l'intérieur de la province;

- les travailleurs saisonniers ne sont pas, par définition, des prestataires fréquents de l'assurance-emploi;
- une minorité de prestataires fréquents le demeurent dans le temps.

Fiabilité : Cette étude a été examinée par un universitaire.

Disponibilité : Cette étude a été publiée par la SRSA et peut être consultée à l'adresse suivante : <http://www.SRSA.org>.

Évaluations sommatives des Prestations d'emploi et mesures de soutien

Objectif : Des évaluations sommatives ont été effectuées en Colombie-Britannique, au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador, et on en connaît maintenant les résultats finals. De plus, trois évaluations sont actuellement en cours au Nunavut, en Alberta et en Ontario. Un compte rendu complet des résultats des évaluations sommatives sera fourni dans les parutions ultérieures du *Rapport de contrôle et d'évaluation* du régime d'assurance-emploi.

Les évaluations sommatives des Prestations d'emploi et mesures de soutien (PEMS) visent à fournir de l'information sur la mesure dans laquelle les PEMS ont aidé les participants à se préparer à trouver un emploi et à le garder. Outre les répercussions sur l'emploi, ces évaluations englobent un éventail de résultats liés à la participation aux PEMS, y compris l'acquisition de compétences, la qualité du travail et une autonomie financière accrue par rapport à l'aide gouvernementale offerte sous la forme de soutien du revenu.

Méthodologie : La principale mesure des répercussions à moyen et à long terme sur les particuliers est fondée sur des enquêtes auprès des clients des programmes, qui sont comparés à des non-participants présentant des caractéristiques semblables. La mesure repose également sur des données administratives des PEMS, de l'assurance-emploi et de l'aide sociale. On n'a pas pu consulter les données de l'impôt sur le revenu de l'Agence du revenu du Canada (anciennement l'Agence des douanes et du revenu du Canada) pour les travaux d'évaluation menés à ce jour, mais la chose sera possible pour les activités d'évaluation ultérieures.

Pour garantir la rigueur analytique des évaluations sommatives qui seront réalisées, on a mis sur pied un comité d'experts composé d'universitaires et d'évaluateurs du secteur privé afin qu'ils élaborent un cadre méthodologique³. Des discussions sur le sujet se sont également déroulées entre les provinces/territoires et RHDC. Le Bureau du vérificateur général du Canada a par la suite révisé le cadre.

Un des éléments importants de la méthode est l'estimation des impacts différentiels (nets) des programmes sur les participants. Il s'agit d'impacts qui s'ajoutent à ceux qui seraient survenus en l'absence du programme. La démarche consiste à comparer les expériences vécues par les participants sur le marché du travail après avoir suivi le programme à celles du groupe témoin. La méthode sommative fournit une approximation fiable des impacts différentiels des programmes, et comprend la validation des conclusions à l'aide de multiples sources de données et d'un examen externe réalisé par des pairs.

³ Walter Nicholson, *La Conception des évaluations sommatives pour les prestations d'emploi et mesures de soutien (PEMS)*, Évaluation et développement des données, Politique stratégique, DRHC, septembre 2001.

Dans la plupart des administrations, un comité conjoint d'évaluation supervise la gestion de toutes les activités liées aux PEMS. En Ontario, où le gouvernement fédéral gère et administre les PEMS, seuls des responsables fédéraux supervisent l'évaluation. Au Québec, la province est la seule responsable de la conception de la méthode et de l'exécution de l'évaluation sommative, le tout en consultation avec RHDCC.

Les résultats présentés pour la Colombie-Britannique, le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador découlent essentiellement d'une évaluation générale des impacts nets des PEMS sur l'employabilité et la rémunération des participants et sur leur dépendance envers l'aide gouvernementale. Ces indicateurs se rattachent aux objectifs fondamentaux des PEMS et constituent les principaux indicateurs communs d'atteinte de résultats provenant des évaluations sommatives.

Entrevues complétées lors des enquêtes :

Dans le cadre de l'évaluation sommative de la Colombie-Britannique, 2 094 participants et 2 765 membres du groupe témoin ont répondu à l'enquête⁴. Au Québec, les impacts sur les clients de l'assurance-emploi ont été évalués à partir des résultats des enquêtes réalisées auprès de 1 777 participants et de 1 016 non-participants, et au moyen de l'appariement des données de l'enquête avec les dossiers administratifs de RHDCC et du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF) du Québec.

À Terre-Neuve-et-Labrador, l'estimation des impacts sur les clients est fondée sur une enquête à laquelle ont répondu 2 201 participants et 2 414 membres du groupe témoin. Les résultats de l'enquête ont

été analysés en parallèle avec les données administratives⁵.

Au Nunavut, on a adopté une approche formative-sommative combinée. Pour tenir compte du contexte socio-économique et des conditions du marché du travail uniques du Nunavut, l'évaluation reposait sur une approche d'études de cas communautaires comprenant des enquêtes auprès des participants⁶, des groupes de discussion, l'examen de documents et des entrevues avec les employeurs, les intervenants dans les collectivités et les informateurs clés.

Dans le cadre de l'évaluation sommative de l'Alberta, 3 168 participants et 3 411 membres du groupe témoin ont répondu à l'enquête. Les estimations préliminaires des impacts sont actuellement en cours et elles se basent sur les données de l'enquête auprès des personnes qui ont accepté que leurs données soient liées aux dossiers administratifs.

Dans le cadre de l'évaluation sommative des PEMS en Ontario, on effectue actuellement une analyse des réponses à l'enquête fournies par le groupe des participants et le groupe témoin ainsi que des dossiers administratifs.

Il faut faire preuve de prudence quand on compare les résultats d'une administration par rapport à une autre, car chacune a son propre contexte socio-économique et sa propre façon d'administrer les programmes.

Fiabilité : La fiabilité de la méthode et des résultats est renforcée par les conseils de spécialistes externes dans le domaine de l'évaluation des programmes actifs d'emploi.

⁴ Comprend les questionnaires longs et courts; l'analyse a été effectuée à partir des données provenant du questionnaire long.

⁵ Les données ont été recueillies aux dates suivantes : Colombie-Britannique, du 7 septembre au 16 novembre 2002; Québec, du 29 mai au 26 novembre 2002; Terre-Neuve-et-Labrador, de novembre 2002 à février 2003; Nunavut, de novembre 2003 à janvier 2004; Alberta, du 6 février au 15 mai 2004; Ontario, juin 2004.

⁶ Sur une possibilité de 156 participants, 59 personnes ont répondu à l'enquête dans cinq collectivités faisant l'objet d'une étude de cas.

Accessibilité : On peut consulter les résultats de l'évaluation de la province de Québec à l'adresse suivante : <http://emploiquebec.net/francais/imt/publications/autres.htm>.

Ce qui fonctionne dans les politiques actives du marché du travail : observations découlant de l'expérience des pays de l'OCDE

Auteurs : *John P. Martin et David Grubb, 2001*

Objectif : Évaluer les expériences des pays membres de l'OCDE concernant les politiques d'intervention active sur le marché du travail en examinant les résultats d'évaluation. Cet examen permet de dégager ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas parmi les chômeurs visés par les études. Il a également pour but de définir certains des principaux aspects de la conception des programmes mêmes ou les caractéristiques du groupe cible qui semblent liées d'assez près à la réussite ou à l'échec des programmes en question.

Méthodologie : Toutes les études ont fait appel à un concept expérimental ou quasi-expérimental et ont permis d'examiner les impacts nets de la participation au programme. Toutefois, la fiabilité et la généralité des conclusions qui peuvent être tirées doivent être interprétées en tenant compte des limites méthodologiques suivantes. Premièrement, une grande partie des ouvrages portent sur les É.-U. et le Canada. Certains pays européens et l'Australie n'ont commencé que tout récemment à effectuer des évaluations rigoureuses. Dans d'autres pays, la méthode d'évaluation la plus courante consiste simplement à surveiller la situation du marché du travail et les revenus des participants pendant une courte période suivant la fin du programme. Deuxièmement, on ne peut presque jamais compter sur un ensemble stable de programmes

d'intervention active qui peuvent être évalués. Les pays réduisent et modifient continuellement l'ensemble des programmes. Troisièmement, on dispose de très peu de données sur les effets à long terme de programmes d'intervention active. Les évaluations ne portent que sur une à deux années suivant la participation d'une personne au programme. Quatrièmement, il y a peu de données disponibles sur les avantages sociaux potentiels des programmes. Cinquièmement, de nombreux programmes tendent à être à petite échelle. Leur rapport coût-efficacité n'est pas établi clairement si le nombre de participants était plus élevé ou si les programmes étaient offerts sur un plus grand territoire géographique. Sixièmement, les évaluations effectuées par les organismes du secteur public pourraient soulever la question de l'impartialité des conclusions. Une validation externe des résultats d'évaluation est nécessaire. Septièmement, les études d'évaluation ne permettent pas d'expliquer pourquoi certains programmes conviennent à certains groupes et non à d'autres, et dans quelles circonstances. Huitièmement, ces ouvrages ne comportent qu'une évaluation partielle de l'efficacité des politiques d'intervention active sur le marché du travail dans leur ensemble. Ils n'incluent pas tous les programmes, les impacts au niveau de la motivation des participants ne sont généralement pas relevés et il n'est pas évident de généraliser les données micro-économiques par rapport aux effets globaux des programmes.

Principales conclusions : L'examen démontre que les résultats portant sur la participation aux programmes publics de formation, l'aide à la recherche d'emploi et l'aide à l'embauche dans le secteur privé, y compris les subventions pour le travail indépendant et l'emploi, sont en général

positifs ou mitigés⁷ et s'appliquent à certains groupes cibles, même si les répercussions ne sont pas importantes.

Programmes publics de formation – Les résultats sur la participation aux programmes publics de formation étaient positifs pour les femmes adultes, mais mitigés pour les hommes adultes. Aucun programme n'a semblé être efficace pour les jeunes. Les auteurs soulignent qu'en vue d'améliorer l'efficacité, il faut cibler très étroitement les participants; les programmes doivent demeurer relativement petits; les cours devraient mener à l'obtention de compétences reconnues et appréciées sur le marché du travail; et un solide volet de formation en cours d'emploi devrait être intégré au programme.

Aide à la recherche d'emploi – Les évaluations de programme ont démontré des résultats positifs aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Canada et en Suède – mais aucun impact significatif aux Pays-Bas. Toutefois, la combinaison optimale du placement et de la surveillance/application de la recherche d'emploi n'a pas été déterminée, bien que les auteurs aient conclu que les deux sont probablement nécessaires pour en tirer des avantages.

Subventions à l'emploi dans le secteur privé – Les expériences contrôlées réalisées aux États-Unis semblent indiquer que les subventions accordées aux personnes en chômage afin de les aider à démarrer une entreprise ont donné des résultats fructueux dans le cas des hommes âgés entre 30 et 40 ans et possédant un niveau de scolarité relativement élevé. Les subventions versées à des employeurs privés ont semblé produire de légers gains nets au chapitre de l'emploi, particulièrement à court

terme. Les conclusions suggèrent également que les frais improductifs et les effets de substitution combinés étaient importants et s'élevaient à près de 90 %, ce qui signifie que pour 100 emplois subventionnés, seulement 10 produisaient des gains nets sur le plan de l'emploi.

Fiabilité : Les examens effectués par Friedlander et coll. (1997), Stanley et coll. (1998), et Heckman et coll. (1999) appuient les conclusions de Martin et Grubb concernant les programmes publics de formation et l'aide à la recherche d'emploi. Ils corroborent également les impacts sur les jeunes défavorisés.

Disponibilité : Document de travail 2001:14, Bureau de l'évaluation des politiques sur le marché du travail, publié dans le *Swedish Economic Policy Review* 2001, volume 8, numéro 2, pages 9-56. On peut consulter ce document aux adresses suivantes : <http://www.ekradet.konj.se/sepr/Martin.pdf> et http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=348621.

Evaluation of the Work Sharing Program

Auteur : *Vérification et Évaluation, RHDCC*

Objectif : Le Programme de travail partagé de RHDCC fournit des prestations d'assurance-emploi calculées au prorata aux travailleurs qui réduisent volontairement leur semaine de travail afin d'éviter le licenciement d'une partie de l'unité de travail. Le programme existe depuis 1977 et a déjà été évalué en 1984 et 1993. Cette évaluation porte sur la raison d'être et les objectifs du programme, ainsi que sur les réalisations accomplies, les incidences du programme, les solutions de rechange et certaines questions relatives à l'exécution du programme.

⁷ Bien que cela n'ait aucun intérêt direct dans le cadre du financement en vertu de la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi*, il peut être pertinent de mentionner que les programmes d'emploi destinés aux jeunes, à l'exception notable du Job Corps (États-Unis), n'ont pas eu le succès escompté. Le Job Corps a donné lieu à des hausses de revenu significatives du point de vue statistique pour les jeunes défavorisés.

Méthodologie : Des experts-conseils ont effectué l'évaluation afin de fournir de multiples sources de données, notamment une analyse des données administratives, un examen des dossiers et des documents relatifs aux ententes, des études de cas, des entrevues avec les principaux informateurs et des groupes de discussion. L'analyse interne effectuée par des agents d'évaluation comprenait une analyse documentaire, un rapport de contrôle sur l'utilisation de base du programme, une enquête auprès des agents de projet qui exécutent le programme et une analyse du nombre d'emplois additionnels créés grâce au programme. Chaque étude constitue un rapport technique et tous les rapports ont été condensés dans le rapport final.

Principales constatations : Dans l'ensemble, la raison d'être du programme est toujours pertinente. Celui-ci a atteint le but principal qui avait été fixé, soit d'éviter les licenciements.

- Au cours d'une année moyenne, on compte 36 219 participants au Programme de travail partagé, bien que ce chiffre varie considérablement selon le cycle économique. Parmi ces participants, 10 302 travailleurs en moyenne auraient perdu leur emploi en l'absence de ce programme. Cependant, dans les six mois suivant la fin du programme, 5 218 participants en moyenne ont été licenciés. Par conséquent, leur licenciement a été reporté et non évité par le programme.
- Les entreprises et les travailleurs appuient fortement le programme. Il a notamment été mentionné que le processus de demande était exécuté avec efficacité.
- Bien que le Programme de travail partagé entraîne des coûts légèrement supérieurs à ce qu'il en coûterait si les licenciements

avaient lieu, ces coûts sont compensés par les avantages non monétaires qu'en retirent les participants et les entreprises. Les avantages non monétaires comprennent notamment la diminution du stress chez les participants et le meilleur moral des employés.

- Dans certains domaines, le programme pourrait toutefois être amélioré :
 - On pourrait exercer un meilleur contrôle des conséquences sur l'emploi des participants à la fin de l'entente sur le travail partagé.
 - Certains plans de reprise des activités ne renferment pas suffisamment d'information pour qu'on puisse évaluer de façon éclairée la probabilité d'une reprise des activités avant la fin de l'entente de travail partagé.
 - Les participants au Programme de travail partagé apprécieraient obtenir des conseils au sujet des modifications qu'entraînent les prestations touchées dans le cadre du programme, au titre de l'impôt sur le revenu.

Fiabilité : Les rapports techniques ainsi que le rapport final ont été examinés par un expert universitaire indépendant.

Disponibilité : Le Comité de vérification et d'évaluation a approuvé le rapport, qui sera affiché d'ici peu sur le site Web de RHDCC.

Evaluation of Work Sharing While Learning and Increased Referrals to Training – Phase I

Auteur : *Vérification et Évaluation, RHDCC*

Objectif : Le programme Travail partagé et perfectionnement constituait un nouveau volet du Programme de travail partagé, qui visait les entreprises confrontées à un

ralentissement devant mener à une réduction de leur effectif. Dans le cadre du Programme de travail partagé, les entreprises devaient offrir une formation à leurs employés durant leur jour de congé afin de favoriser la restructuration de l'entreprise. Grâce à la mesure Augmentation des présentations à des programmes de formation, on évaluait les incidences qu'entraîne la participation d'un plus grand nombre de personnes à des programmes de formation, lorsque ces personnes risquent de perdre leur emploi. Dans les régions où le taux de chômage est élevé, les travailleurs confrontés à la perte de leur emploi devaient suivre des programmes de formation après avoir établi un plan d'action de retour au travail. L'évaluation examine les raisons expliquant les faibles taux de participation à ces deux initiatives.

Méthodologie : On a évalué plusieurs sources de renseignements afin de fournir une explication à la faible participation aux deux initiatives : une note sur le niveau de participation, une analyse documentaire, un rapport sur la nécessité pour l'industrie du bois d'œuvre de participer à ces nouvelles initiatives et le rapport d'un groupe d'experts en programmes du marché du travail. Ces rapports techniques ont été résumés dans le rapport d'évaluation final.

Principales constatations :

Travail partagé et perfectionnement – En mars 2004, aucune entente de travail partagé et perfectionnement n'avait été conclue. L'évaluation a relevé quelques raisons possibles pour expliquer cette absence de participation :

- Il se peut que les entreprises ne puissent payer des séances de formation à une grande partie de leur main-d'œuvre quand elles sont confrontées à une

période de réduction de la production associée à une possibilité de licenciement.

- Il se peut que les entreprises soient dans l'impossibilité d'offrir des cours structurés :
 - Une grande partie de la formation habituellement offerte par les entreprises canadiennes est donnée en milieu de travail. Par conséquent, il se peut que les entreprises n'aient pas besoin du type de formation structurée proposée dans le cadre du programme de Travail partagé et perfectionnement.

Mesure Augmentation des présentations à des programmes de formation –

En mars 2004, la base de données de l'assurance-emploi n'a relevé que 36 prestataires ciblés par les deux variantes de la mesure :

- La première variante permet aux travailleurs de quitter leur emploi pour suivre une formation sans perdre leurs prestations d'assurance-emploi. Seulement 14 travailleurs ont été autorisés à quitter leur emploi.
 - La seconde variante comprend les travailleurs que l'on incite à suivre une formation dans le cadre de cette initiative, mais qui ne sont pas autorisés à démissionner. Seulement 22 travailleurs ont participé à cette variante.
- L'évaluation a permis de relever plusieurs raisons possibles pour expliquer la faible participation à la mesure Augmentation des présentations à des programmes de formation :
 - Il se peut que les travailleurs ne veuillent pas quitter leur emploi

actuel pour l'une des raisons suivantes :

- i. si les perspectives d'emploi ne sont pas bonnes après la formation;
 - ii. s'ils risquent de rater un règlement forfaitaire de cessation d'emploi;
 - iii. si le fait de conserver leur emploi actuel leur permet de maximiser ultérieurement leurs prestations d'assurance-emploi.
- o Il se peut que les travailleurs ne soient pas beaucoup intéressés par une formation pour l'une des raisons suivantes :
- i. s'ils demeurent dans des régions où le taux de chômage est élevé et où les perspectives d'emploi après la formation ne sont pas bonnes;
 - ii. s'ils demeurent dans des régions rurales où il est plus difficile de profiter des possibilités de formation.

Fiabilité : Les rapports techniques ainsi que le rapport final ont été examinés par un expert universitaire indépendant.

Disponibilité : Cette évaluation sera publiée une fois qu'elle aura été approuvée par le Comité de vérification et d'évaluation.